

Passion pêche en Lozère, *notamment !*

2021

lozere-tourisme.com
lozerepeche.com


lozère
TOURISME

Passion Pêche en Lozère



© Bruno Caletim - La Jonte

Sommaire

A chacun sa technique	p.3
Les rivières en 1 ^{ère} catégorie	p. 4-5
Lacs de montagne	p. 6-7-8-9
La pêche : un jeu d'enfant !	p. 10
Les étangs, le top des spots en famille	p.11
Une expérience les pieds dans l'eau	p. 12-13
Pour un séjour pêche sur-mesure	p. 14-15
Les bonnes pratiques	p. 16

Carnet réglementaire 2021 - détachable p. I-VIII

Les missions de la Fédération de pêche	p. 17
Carte, Lozère pays des sources	p. 18-19
Les parcours "no-kill"	p. 20-21
Les AAPPMA, magasins et vendeurs de cartes	p. 22-23-24
Le coin des (bonnes) idées.....	p. 25
Le jargon du pêcheur	p. 26-27
Suivez le guide de pêche.....	p. 28-29
Les animations au fil de l'eau	p. 30

Cette brochure a été réalisée en partenariat avec la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'association de la Compagnie des guides de pêche et les Offices de Tourisme.

La réglementation signalée dans cette brochure se base sur l'arrêté préfectoral 2021 relatif à l'exercice de la pêche en Lozère. Réglementation complète à retrouver dans le livret détachable et sur le site www.lozerepeche.com.

A l'heure où j'écris ces mots nous sommes tous dans l'attente, dans l'envie de sortir de cette pandémie qui nous perturbe depuis bientôt un an. La Lozère avec ses grands espaces, ses rivières sauvages, ses lacs naturels ou artificiels nous offre des moments de liberté dont nous avons tant besoin dans cette période trouble. La pêche est une activité aussi bien individuelle où l'on peut s'évader des contraintes quotidiennes qu'une activité à partager en famille ou entre amis. Le département des Sources vous accueille pour de bons moments de détente.

Bonne découverte et bonnes pêches à tous.

Stéphane CURNAC

Président Délégué de la fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique



A chacun sa technique



© Bruno Calandini

La pratique de la pêche propose une diversité de technique où chacun peut trouver son bonheur suivant ses envies. Que ce soit pour une partie de pêche sportive, itinérante ou d'attente au bord de l'eau, le principal est d'adapter son matériel aux poissons visés, des plus petits aux carnassiers de nos lacs. Il ne vous restera plus qu'à choisir votre canne (et peut-être un peu d'entraînement), et à vous le plaisir au bord de l'eau...

Pêche au coup

Cette technique abordable au néophyte renvoi à l'image que l'on peut se faire de la pêche : **une canne fixe ou télescopique, un fil, un bouchon, des plombs et un hameçon avec l'appât**. Celle-ci se pratique particulièrement dans les étangs du département. Elle permet une bonne entrée en matière avec le plaisir de voir le bouchon couler, le poisson a mordu !

Pêche à la mouche

La beauté du geste par excellence ! Une pêche passion avec la création des mouches à partir de poils, de plumes ou fibres synthétiques pour imiter les nymphes, larves ou les petits poissons des rivières. Le mimétisme avec la nature requiert une bonne connaissance du milieu aquatique et un sens de l'observation, qualité inhérente à tout bon pêcheur. **Votre hameçon habillé d'une mouche va attirer le poisson pensant gober un insecte**. Une belle mouche ne fait pas tout, il faut aussi maîtriser le lancer de la ligne et le posé sur l'eau, après quelques parties vous devriez avoir le coup de main !

Pêche au Tenkara

Epure et mobilité, cette technique venue du Japon permet **une pratique en liberté sans superflu**. La canne peut facilement se ranger dans un sac à dos, **c'est parti pour une aventure riche en sensations au bord de l'eau**. Il s'agit d'une pêche à la mouche avec un matériel allégé favorisant votre ressenti et vos intuitions. Elle nécessite de la précision dans vos gestes.

Pêche aux leurres

Cette technique a le vent en poupe pour les carnassiers ! Elle s'adapte aux conditions (et à vos envies) pour une partie en embarcation ou au bord de l'eau, en surface ou en eau profonde. **Le leurre nommé « poisson nageur » attire les plus gros volant en faire qu'une bouchée**, à vous de bien choisir le leurre en fonction de votre site de pêche.

Pêche au Toc et appâts naturels

Le principe ? Proposer un appât se rapprochant le plus possible d'une proie naturelle de la truite. Les gourmandises au bout du fil (larves, sauterelles, vers de terre...) ne suffisent pas ! **La discrétion et les connaissances des habitudes alimentaires des poissons sont les secrets d'une partie réussie**.

Pêche en embarcation

Sur l'eau, cette pratique vous offre une variante et de nouvelles sensations de pêche. **Elle vous permettra aussi de profiter du paysage autrement**. En barque, en bateau, en kayak ou en float-tube, une réglementation spécifique s'applique.

Pour en savoir plus : la pêche en ligne !

www.lozerepeche.com Une pratique réglementée
www.guides-de-peche.fr Apprendre avec un guide



Paysages et rivières sauvages

Avec 2700 km de cours d'eau, la richesse hydrographique de la Lozère dévalant montagnes et vallées alimentent trois bassins versants vers la Loire, la Garonne, le Rhône et la Méditerranée. Dans un environnement encore préservé, les rivières sauvages classées 1^{ère} catégorie parcourent tout le département. C'est un joyau unique en France et en Europe.

1 Le Lot

Il prend sa source et s'étire sur environ 95 km dans sa traversée de la Lozère, accessible, précoce et régulier, il est peuplé de truites fario sur l'ensemble de son linéaire. Des cyprinidés sont également présents sur son parcours aval.

2 Le Tarn

Ruisseau de plateau à sa source, il revêt ensuite pour l'essentiel de son cours un profil de gorges creusées tout d'abord dans le granit puis le calcaire. La Mimente et le Tarnon lui apportent une dimension supplémentaire en aval de Florac. Les truites fario y sont nombreuses, accompagnées de cyprinidés d'eau vive à mi-parcours.

3 La Jonte

Rivière aux eaux cristallines, elle dévale dans de superbes gorges avant de se jeter dans le Tarn. Elle abrite une très belle population de truites fario.

4 La Colagne

Elle naît sur le plateau du Roy et est marquée par la présence de deux retenues sur son cours amont (lac de Charpal et lac de Ganivet). Ruisseau de plateau elle s'engage ensuite dans des gorges et reçoit l'apport d'affluents. Elle abrite une population importante de truites fario sur tout son cours, avant de se jeter dans le Lot.

5 Le Chapeauroux

Tout d'abord cours d'eau paisible, musardant en méandres multiples, il adopte ensuite un profil de gorges avant de se jeter dans l'Allier. Il possède une très belle population de truites fario. L'ombre commun présent également est protégé (pêche réglementée en no-kill).

6 L'Allier

Il né à 1410 m d'altitude, au Moure de la Gardille, de sa source à la sortie du département, il abrite de belles truites fario et une population protégée d'ombres communs de souche (pêche de l'ombre réglementée en no-kill).

7 La Truyère

Elle coule sur le socle granitique de la Margeride, dotée de nombreux affluents, elle abrite une très belle population de truites fario.

8 L'Altier

Après avoir dévalé les pentes du Mont Lozère, il suit une vallée joliment encaissée dans le schiste avant de se jeter, après 30 km, dans le lac de Villefort. Il est peuplé de nombreuses truites fario.

9 Les Gardons cévenols

Le Gardon de Sainte-Croix, le Gardon de Saint-Germain, et le Gardon de Mialet sont les trois principaux. Ils sont alimentés par de nombreux ruisseaux caractéristiques du pays cévenols. Ils sont peuplés de truites fario et de cyprinidés d'eau vive sur leur partie aval.

10 Le Bès

Principal cours d'eau du plateau de l'Aubrac, il abrite une belle population de truite fario. Son profil de ruisseau de plateau se poursuit par des gorges escarpées sur son cours aval, avant de se jeter dans la retenue de Grandvals.



© Bruno Calendini



1^{ère} catégorie

Voir : Cartes Michelin n° 76 et 80 (1/200 000) et dans les "Spéciales" de l'IGN : Découvertes régionales, celle de La Lozère (1/100 000).

Lacs de montagne

En plus de son réseau exceptionnel de rivières, la nature lozérienne est généreuse avec un vaste ensemble de lacs aux profils variés. Des vastes plateaux de l'Aubrac et ses lacs glaciaires, aux forêts de la Margeride en passant par les vallées dessinant le relief cévenol, chaque lac a son décor pour un moment de pêche dépaystant. Il vous sera possible de traquer la truite, le brochet, la perche ainsi que divers cyprinidés.

Lac de Charpal

Plus grand lac « no-kill » de France !



- Altitude : 1326 m
- Superficie : 190 ha
- Capacité : 8,2 millions de m³
- Fonction : alimentation en eau potable de la ville de Mende, soutien du débit d'étiages de la Colagne et écrêtement des crues.
- Population : perches, brochets, rotengles
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Ouverture spécifique : mai au 31 décembre 2021
- Particularité : lac intégral no-kill

- Hameçons sans ardilhon
- Pêche du bord ou en bateau (à rame ou à moteur électrique) [1]
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux

Interdictions :

- ✗ Pêches aux appâts naturels (morts ou vivants)
- ✗ Embarcation à moteur thermique*
- ✗ Réglementation spécifique pour la circulation et le stationnement des véhicules à moteur aux abords de la retenue

Pêche autorisée :

- Pêche aux leurres artificiels
- Une seule ligne montée sur canne, munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles



Période d'ouverture de la pêche en lac :

- Lac de Charpal : du 29/05 au 31/12
- Lac de Naussac : du 13/02 au 31/12 (suivant les espèces)
- Lac de Villefort : du 20/02 au 31/10 (suivant les espèces)
- Autres lacs : soumis à période d'ouverture générale du 13/03 au 19/09 (suivant les espèces)

Lac de Villefort

Un environnement d'exception dans un écrin émeraude

- Altitude : 580 m
- Superficie : 136 ha
- Capacité : 35,6 millions de m³
- Fonction : production électrique
- Population : truite fario, truite lacustre, truite arc-en-ciel, cristivomer
- Labellisé Pavillon Bleu depuis 2010
- Période d'ouverture : du 20/02 au 31/10 suivant les espèces se conformer à la réglementation (p. III)
- Particularité : sur le lac « la truite du Mont Lozère » est une pisciculture bio et flottante, unique en France. Vente directe à l'atelier.

Pêche autorisée :

- Embarcation à voile et à moteur (électrique ou thermique) [2]
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux



Location bateau, baignade surveillée, loisirs (planche, canoë, pédalos)

Accueil pêche Villefort : 04 66 69 10 65

Base Nautique : 04 66 46 83 39

www.villefortpeche.com

Lac de Naussac

Une diversité de pêche nulle part égalée

- Altitude : 945 m
- Superficie : 1050 ha
- Capacité : 190 millions de m³
- Fonction : soutien d'étiage de l'Allier
- Population : perches, brochets, salmonidés
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Période d'ouverture : du 08/02 au 31/12 suivant les espèces, se conformer à la réglementation (p. III)
- Particularité : se compose d'un plan d'eau réservé pour la pêche des salmonidés et du grand plan d'eau orienté pêche aux carnassiers.

- 2 cannes sur le lac de Naussac dont une seule équipée pour la pêche au vif
- 1 canne sur le plan d'eau du Mas d'Armand
- Quota de capture par jour et par pêcheur : 1 Sandre, 1 Brochet, 7 truites dont une de 40 cm
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux

Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur thermique



Baignade surveillée, loisirs (voile, kitesurf, canoë, kayak, pédalos, etc.).

Pêche autorisée :

- Pêche en bateau à moteur électrique [3] (hors zones matérialisées par les bouées jaunes)



Lac du Moulinet

Lac du Moulinet

Un lac ludique

- Superficie : 13 ha
- Capacité : 250 000 m³
- Altitude : 1075m
- Fonction : dérivation du bassin versant Cruzeize vers le bassin versant la Truyère en vue de la production électrique
- Population : lac 1^{ère} catégorie (déversement régulier en truite)
- Particularité : classé dans le TOP 3 des plus beaux lacs de France où se mettre au vert par le Lonely Planet (en 2020)

Pêche autorisée :

- Depuis les pontons aménagés en bois
- Pour plus de tranquillité pêcher tôt ou en fin de journée,

Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur
- ✗ Pêcher le vendredi



Baignade surveillée, aire de jeux enfants, animations estivales (sorties nature, espace bien-être, etc.), loisirs (pédalos, paddles), tiralo PMR.

Lac de Ganivet

Un lac avec îlot de verdure

- Superficie : 12 ha
- Capacité : 229 000 m³
- Altitude : 1044 m
- Fonction : dérivation des eaux de la Colagne vers le bassin de la Truyère en vue de la production électrique
- Population : truites fario, goujons, vairons
- Particularité : au milieu du lac se trouve un petit îlot boisé

Pêche autorisée :

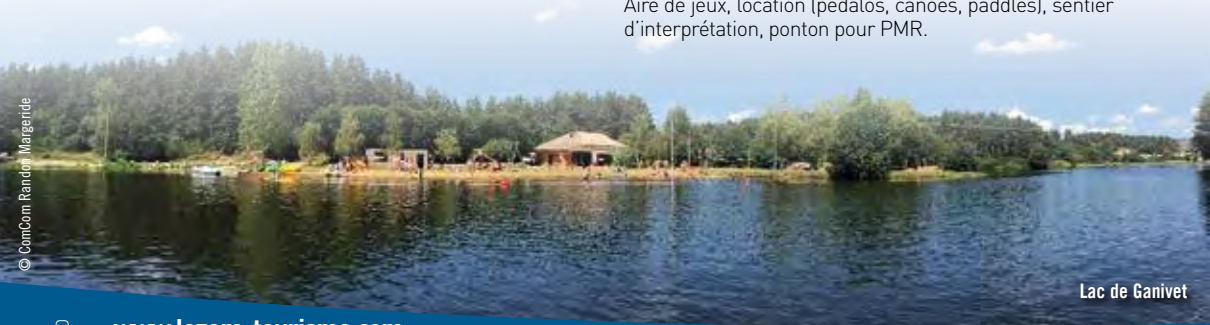
- Plusieurs accès « pêche » autour du lac
- Mise à l'eau des embarcations dans la zone aménagée en accès libre

Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur
- ✗ Pêcher le vendredi



Aire de jeux, location (pédalos, canoës, paddles), sentier d'interprétation, ponton pour PMR.



Lac de Ganivet

Les autres pépites bleues

Lac de Saint Andéol

© Laz Broz

Les lacs naturels de l'Aubrac

Issus de l'aire glaciaire, les lacs d'Aubrac aux eaux sombres sont mis en valeur dans un environnement aux couleurs changeantes et contrastées. La route des lacs sur la départementale D52 vous offre un spectacle de nature entre les troupeaux de vaches et les burons de pierre de granite où la pause déjeuner avec un bon algot sera à coup sûr revigorante.

- Lac des Saliens (privé), 6 ha, altitude 1211 m
- Lac de Born (privé), 5 ha, altitude 1260 m
- Lac Saint-Andéol (privé), 11 ha, altitude 1222 m
- Lac de Souveyrols (privé), 1,6 ha, altitude 1303 m

Les lacs cévenols

Les vallées cévenoles formées par des cours d'eau puissants cisailant au fil des millénaires le schiste ont permis la construction de plusieurs lacs destinés à la production hydroélectrique. Les forêts verdoyantes contrastent avec la pierre noire des vallées de l'Altier, du Chassezac et de la Borne. Attention, ces lacs ne sont pas aménagés, les accès aux berges sont difficiles en raison de leurs instabilités ou de leurs fortes inclinaisons.

Sur l'ensemble de ces sites, les pêcheurs devront être particulièrement vigilants en aval de ces ouvrages car le niveau de l'eau varie très fortement en fonction des lâchers d'EDF.

- Lac de Rachas [4],
53 ha, altitude 828 m
 - Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées
 - 1 seule canne autorisée
- Lac de Pied-de Borne,
4,5 ha, altitude 320 m
 - Pêche facile depuis les berges
 - ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique
- Lac de Roujanel [5],
41 ha, altitude 610 m
 - ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique
- Lac de Puylaurent,
60 ha, altitude 939 m
 - Accès au lac difficile, pêche du bord
 - ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique



© Morgane Roux

Certains sites disposent d'une réglementation spécifique, veillez à la respecter :

[1] et [3] Cf. arrêté préfectoral du 4/06/2018 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le plan d'eau de la retenue du barrage de Charpal et de Naussac.

[2] Cf. arrêté préfectoral du 01/06/2016 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le lac de Villefort.

[4] Cf. arrêté préfectoral du 01/06/2016 portant règlement particulier de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives diverses sur le plan d'eau de la retenue

du barrage du Rachas.

[5] Ce lac est limitrophe avec le département de l'Ardèche. Le droit de pêche appartient à l'AAPPMA du canton de Villefort, toutefois la réglementation applicable est celle des deux départements la plus favorable aux pêcheurs.

Pour les autres plans d'eau et cours d'eau situés en Lozère se référer à l'arrêté préfectoral du 29/05/2019 portant règlement de police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives nautiques diverses dans le département de la Lozère.



La pêche : un jeu d'enfant !

Dès 6 ans, les enfants seront enchantés de partager un moment de pêche avec vous. Cette activité en pleine nature sera propice à l'observation, la patience, la compréhension du monde aquatique mais aussi (et surtout) un beau souvenir pour toute la famille !

Pour passer une journée au bord de l'eau, direction l'un des étangs de pêche où tout est prêt pour vous accueillir dans un espace aménagé.

Vous recherchez un moment privilégié associant découverte et rencontre, c'est à l'un de nos guides qu'il faut vous adresser. Ils connaissent les rivières et lacs par cœur, petits et grands seront ravis ! Pour les mordus du

poisson, la Fédération de pêche propose des initiations et perfectionnement pour vos enfants.

La pêche est un véritable sport, mais aussi un moment de détente, alors maintenant place au jeu ! En Lozère au bout de la ligne, vous pourrez attraper l'un de ses poissons, mais saurez-vous le reconnaître ?

Reliez le nom au poisson correspondant

Truite arc-en-ciel



Vairon



Sandre



Truite fario



Carpe



Brochet



Carnassiers : 1 - Brochet - 2 - Sandre - 3 - Truite fario - 4 - Truite arc-en-ciel - 5 - Carpe - 6 - Vairon. Cyprinides :

Le top des spots de pêche en famille : les étangs

Tous situés en altitude, ces trois étangs permettent de s'adonner au plaisir de la pêche dans un environnement sécurisé. Destination privilégiée des familles ou des pêcheurs débutants, ces retenues bénéficient d'un empoussonnement régulier en truites arc-en-ciel, avec de jolis poissons dépassant parfois les 4 kg !

Ouvrez l'œil, au moment calme de la journée, il est possible d'apercevoir un héron cendré, des loutres ou des canards ou encore les belles libellules aux ailes noires. Les zones humides aux abords des étangs favorisent la biodiversité.

Ouverture:

Tous les week-ends et jours fériés en mai et juin

Tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août

Horaire : de 10h à 18h non-stop

Pour connaître les précisions sur la période d'ouverture et la fermeture des sites, prenez contact avec la Fédération de pêche de Lozère.

Accès : par la route D35 qui relie le col de Mont Mirat au Pont de Montvert.

Contact : 04 66 65 36 11

Etang de St Léger du Malzieu – Margeride

Superficie : 0,9 ha

Accès : par le Malzieu-Ville ou St-Chély-d'Apcher, depuis l'A75 par la Garde et l'aire de la Lozère.

Contact : 04 66 31 75 79

Pour ces 3 espaces de pêche touristique vous trouverez :



Truite arc-en-ciel

Technique autorisée : pêche à la mouche et pêche aux leurres.

Prix en fonction du nombre de poissons pêchés.

Etang de Barrandon – Mont-Lozère

Superficie : 2,5 ha

Classement : situé en zone Cœur du Parc National des Cévennes, labellisé charte européenne du tourisme durable.



Etang de Bonnecombe – Aubrac

Superficie : 0,79 ha

Site géré par l'association du lac de Bonnecombe.

Accès : par St-Germain-du-Teil, Le Monastier-Pin-Moriès ou Nasbinals, direction Col de Bonnecombe.

Contact : 04 66 42 99 70



© Entre2pôles



© Entre2pôles

L'aventure au bout de la ligne

Et si comme Delphine et Maxime, vous veniez découvrir la Lozère sous un autre angle ! Celui de la pêche accompagnée par l'un de nos onze guides connaissant la Lozère dans ses moindres méandres. Ces deux blogueurs-voyageurs ont essayé de taquiner les carnassiers avec Jérôme Bouard dans les eaux du lac du Moulinet.

Récit d'aventure les pieds dans l'eau !



Êtes-vous pratiquant de pêche ? Ou est-ce une (re)découverte ?

Une redécouverte ! Nous étions de grands débutants. Petite, j'aimais accompagner le père d'une amie qui pêchait en montagne et Maxime s'y était essayé par curiosité quelques fois en Nouvelle Zélande. Au Laos, il y a un an de ça, on s'était aussi initiés à la pêche au filet dans une petite communauté mais depuis... Plus rien ! On était très curieux d'en apprendre plus et de s'essayer à une nouvelle pratique !

La pêche : et si on se mettait dans la tête d'un poisson pour comprendre son/notre environnement... Qu'avez-vous appris sur la Lozère avec votre guide ?

Déjà, qu'il y a de très beaux lacs !!! Jérôme nous a donné rendez-vous dans un lieu superbe. Facilement accessible, on s'est retrouvés en 2mn au calme, seuls, en plein milieu de la nature. Les pieds dans l'eau (et même jusqu'à la taille grâce aux waters !) on a parcouru lac et rivière au rythme de ses conseils, anecdotes et témoignages de passionné !

En l'écoutant, on s'est rendu compte que pêcher nécessitait une belle sensibilité et compréhension du vivant qui nous entoure : la nature, les différents milieux, l'impact des variations météorologiques, l'intelligence du poisson que l'on sous-estime trop souvent... Autant d'éléments qui font de la pêche un art qui ne se résume pas à lancer un appât et attendre qu'un poisson morde à l'hameçon !



En plus, avec Jérôme, nous avons essayé sa pratique de pêche préférée : la pêche sportive en no-kill (on ne tue pas le poisson, on le relâche dans son milieu naturel). Contrairement à une pratique plus classique, il n'y avait aucun temps d'attente et nous étions toujours en mouvement : soit pour changer d'endroit, soit entrain de mouliner dès que l'appât touchait l'eau. Le but ? Simuler la nage d'un faux poisson pour attirer les plus gros !

Quel est le (meilleur) souvenir de cette après-midi bucolique les pieds dans l'eau ?

De manière générale, **le cadre naturel, la bonne humeur, la bienveillance, le dynamisme et la passion de notre guide mais aussi retrouver l'excitation enfantine d'explorer les milieux aquatiques ont fait de cette après-midi un souvenir extra !**

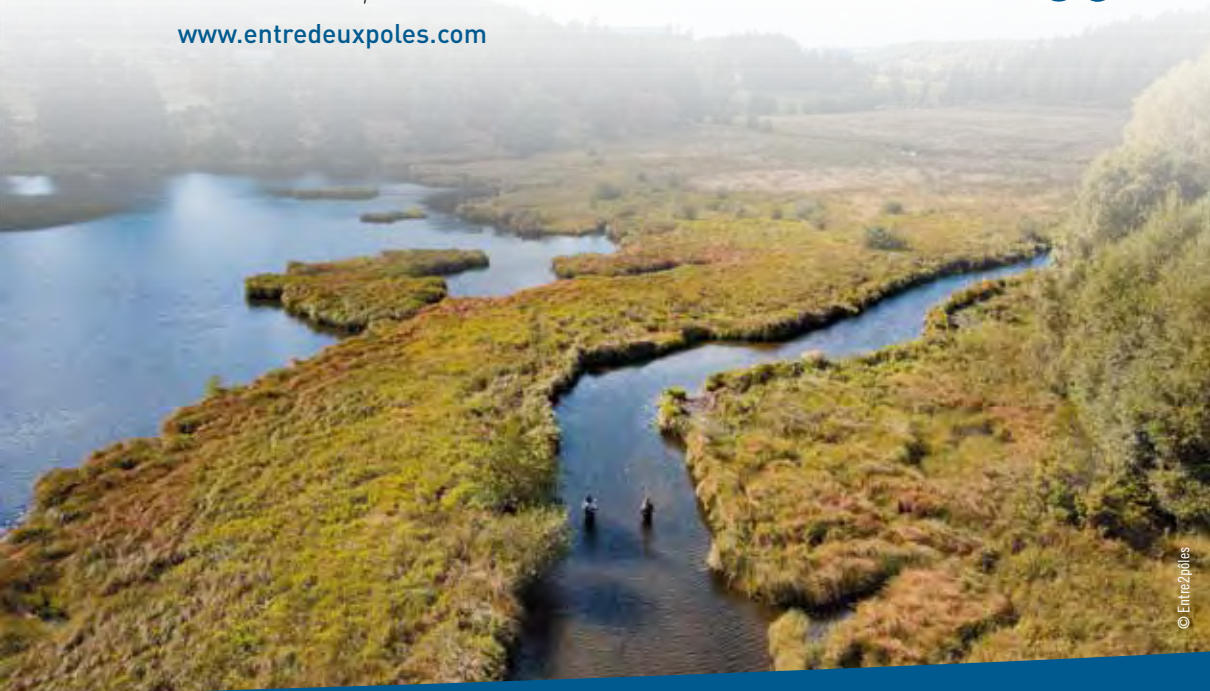
Mais SI nous ne devons en choisir qu'un, ce serait le moment où, alors que Jérôme nous parlait des brochets en précisant que nous aurions peu de chances d'en croiser aujourd'hui, la canne à pêche de Maxime s'est subitement pliée sous le poids d'un gros... BROCHET ! Surpris, il n'a pas réussi à le garder au bout de la ligne, une fois l'appât ramené nous avons pu observer les grandes traces de dents sur le poisson factice : impressionnant ! Ça a été notre seule touche brochet de l'après-midi, sans doute la chance du débutant !

Votre astuce secrète pour attraper les poissons ?

Se laisser déconcentrer (mais pas trop) par Jérôme... Il est fort pour faire des blagues au moment où les poissons mordent !



www.entredeuxpoles.com





© Lozère Résea



© Lozère Résea

L'embaras du choix

Pour un séjour pêche sur-mesure



Un nid douillet pour les pêcheurs

En Lozère, vous trouverez des logements qualifiés « Hébergements pêche » prêts à vous accueillir. Tous répondront à vos attentes en vous offrant un service adapté et des conseils personnalisés.

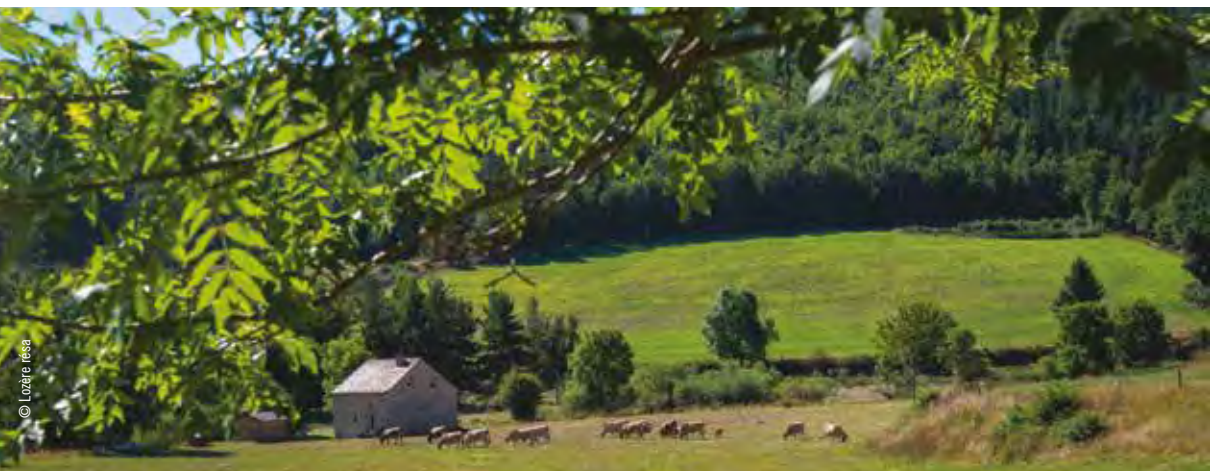
Ce label national est mis en place par la Fédération nationale de pêche en partenariat avec Lozère Tourisme.

Les hébergements qualifiés répondent à de nombreux critères pour vous satisfaire :

- Situé à proximité d'un site de pêche (rivières, lacs...)
- Local à disposition pour stockage du matériel et séchage des tenues mouillées
- Stationnement à proximité (pour décharger le matériel)
- Informations à disposition (coordonnées guides de pêches...)
- Les chambres d'hôtes acceptent de servir le petit-déjeuner tôt le matin

En plus de la qualification « Hébergement pêche » certains établissements sont labellisés « Gîtes de France » ou « Logis ».

Vous l'aurez compris toutes les conditions d'accueil sont réunies et idéales pour aller taquiner le poisson. Profitez aussi de votre séjour pour découvrir les autres richesses de notre territoire.



© Lozère Résea



© Lozère Résa © Cartalade

L'Agence Lozère Résa vous aide à préparer votre séjour

L'équipe de Lozère Résa est à votre service pour vous accompagner dans la préparation de vos vacances.

La Centrale de Réservation vous accueille toute l'année pour vous aider à trouver la location correspondant à vos envies et à votre budget avec une gamme de logements variés : village de gîtes, village de vacances, Gîtes de France, Clévacances, meublés de tourisme, hôtels, campings...

Lozère Résa c'est :

- Une offre exclusive, complète et adaptée à vos envies d'évasion
- Des bons plans et promotions toute l'année sur vos vacances en Lozère
- Des séjours thématiques, personnalisés selon vos désirs (pêche, randonnée, nature, bien-être, sportif, ...)
- Une réservation et des conseils en ligne sur le site internet Lozère-résa et par téléphone avec l'une de nos 4 téléconseillères séjours disponibles du lundi au samedi.

www.lozere-resa.com

Formule pêche accompagnée

Des offres de séjours pêche encadrées par un professionnel de la Compagnie des guides de pêche de Lozère ou en formule « pêche en liberté » sont possibles sur le département.

Et pourquoi pas combiner les plaisirs ? Tout est possible. Imaginez votre venue en couple avec une partie de pêche à la mouche, une petite randonnée en Aubrac ou sur le Mont-Lozère et finir le séjour en balnéothérapie. Ou plutôt, un week-end entre amis pour explorer nos rivières et goûter nos gourmandises locales. Tout simplement, profitez d'une matinée de visites dans l'un de nos nombreux sites (grottes, parcs animaliers, musée, villages de caractères) et une après-midi d'initiation au bord de l'eau en famille.

Destination Lozère

La Lozère est le terrain de jeu propice à vivre de nouvelles expériences, seul, entre amis, en couple ou en famille, tout est possible ! Ici, la nature est généreuse avec des ambiances de pêche très différentes d'une région à l'autre où la roche habille les cours d'eau de granite, de calcaire ou de schiste.

Pour connaître les secrets de notre destination rendez-vous sur www.lozere-tourisme.com





Les bonnes pratiques

La Lozère est un département riche en rivières peuplées de truites sauvages. La diversité exceptionnelle de sa flore forme un patrimoine rare et intact que nous devons tous préserver. Les bons gestes de chacun permettront à tous de profiter de sa passion dans un environnement naturel favorisant la biodiversité.

Par ici les 10 (bons) conseils pour votre partie de pêche écoresponsable.

- 1 Je pêche uniquement pendant les périodes d'ouverture, de l'aube au coucher du soleil. Je me renseigne sur la réglementation et je respecte les règles (nombre de prise, taille des poissons, périodes d'ouverture et technique de pêche).
- 2 J'emprunte les sentiers déjà tracés, j'évite de marcher en bordure et je limite mes déplacements dans les rivières afin de préserver la microfaune des rives des cours d'eau.
- 3 Je n'oublie pas de récupérer tous mes déchets avant de partir. Les fils et les plombs peuvent abîmer les poissons, les oiseaux et les rivières.
- 4 Je veille à utiliser des hameçons simples (à la cuillère, au leurre et au vairon manié) et j'écrase mes arpillons. Avec ce matériel, je ne blesse pas les truites que j'ai capturées.
- 5 Je manipule toujours les poissons avec les mains mouillées et je ne les serre pas trop fort. Pour décrocher un hameçon sans que la truite bouge, il suffit de la retourner, ventre vers le ciel.
- 6 Je ne laisse pas un poisson hors de l'eau plus de 10 secondes ! Tout juste le temps de prendre une photo et le poisson retrouve l'eau.
- 7 Je privilégie la pêche no-kill. Les poissons poursuivent leur croissance et assurent la pérennité de l'espèce dans leur milieu naturel.
- 8 Je préserve les aménagements dans l'intérêt de tous les usagers de l'espace naturel (berges, plantations, clôtures, bétail, etc.). Je ne crée pas de cairns ou petits barrages avec les pierres de la rivière abritant de nombreuses larves.
- 9 Dans ma vie quotidienne, je limite mon impact sur l'environnement. Le réchauffement climatique se répercute sur la pêche, notamment l'été où les poissons souffrent dans une eau plus chaude avec un niveau de rivière plus bas.
- 10 Je profite de ce loisir pour me déconnecter et admirer tout ce qui m'entoure.

Pêche en Lozère : règlement 2021

Période d'ouverture générale : 13 mars au 19 septembre 2021

Livret détachable

Conditions d'exercice de la pêche

La fédération de pêche de Lozère n'est pas adhérente du Club Halieutique Inter-départemental.

Les conséquences pour les pêcheurs lozériens :

Aucune, ils peuvent toujours pêcher dans la quasi-totalité des cours d'eau du département. S'ils souhaitent aller pêcher dans d'autres départements, ils doivent se munir des cotisations statutaires des départements dans lesquels ils se rendent, et en fonction de leurs destinations de la vignette Club Halieutique. Cette dernière ne pourra pas être achetée en Lozère.

Les conséquences pour les pêcheurs d'autres départements :

- Les pêcheurs qui achètent leur carte de pêche en Lozère peuvent comme par le passé continuer à l'acheter et pêcher au même titre que les lozériens. S'ils souhaitent pêcher dans les autres départements adhérents au Club, ils devront acquitter une cotisation statutaire et la vignette Club Halieutique.

- Les pêcheurs qui achètent leur carte de pêche dans leur département d'origine peuvent toujours venir en Lozère à la condition qu'ils acquittent, comme les lozériens, la cotisation statutaire (cotisation perçue par l'AAPPMA et la fédération). C'est à cette seule condition que la pêche en Lozère leur sera ouverte sur l'ensemble des parcours des AAPPMA.

Tarifs des cartes de pêche pour 2021

Pêcheurs adhérents à une AAPPMA de la Lozère

(Cette catégorie comprend exclusivement les pêcheurs qui désirent payer le timbre piscicole en Lozère). Prix en €.

	Timbre piscicole*	Cotisation Lozère	Total
Adultes	36,20	43,80	80
Mineurs (1)	2,70	13,30	16
Hebdomadaire (2)	13,00	20,00	33
Découverte (3)	0,50	5,50	6
Journalière	3,90	13,10	17
Découv. Femme	14,20	20,80	35

*CPMA = Cotisation Pêche et Milieu Aquatique = timbre piscicole

Pêcheurs ayant déjà acquitté le timbre piscicole dans un autre Département (Cette catégorie comprend uniquement les pêcheurs qui sont déjà titulaires d'une carte de pêche achetée dans un autre département et qui désirent pêcher en Lozère. Il devront payer la cotisation Lozère (prix de la carte moins le prix du timbre piscicole).

(1) s'adresse à tous les jeunes de moins de 18 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours)

(2) valide de 7 jours consécutifs, disponible toute l'année.

(3) s'adresse à tous les jeunes de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours)

	Timbre piscicole	Cotisation Lozère	Total
Adultes	0	43,80	43,80
Mineurs (1)	0	13,30	13,30
Hebdomadaire (2)	0	20,00	20,00
Découverte (3)	0	5,50	5,50
Journalière	0	13,10	13,10
Découv. Femme	0	20,80	20,80

La carte de pêche de Lozère accompagnée obligatoirement de son volet de validation donne uniquement le droit de pêcher sur tous les lots de la fédération de Lozère et des AAPPMA affiliées, qu'ils fassent l'objet de conventions écrites ou bien d'accords tacites.

Cartes de pêche

En vertu du Code de l'Environnement « Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et avoir versé, en sus de sa cotisation statutaire, une Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA), dont le produit est affecté aux dépenses de surveillance et de mise en valeur du domaine piscicole national ».

Classement des rivières :

1^{re} catégorie (salmonidés dominants) : tous les cours d'eau et lacs du département, sauf le Bès en aval de la centrale du Vergne.

Période d'ouverture :

en 1^{re} catégorie :

- La truite : du 13/03 au 19/09 inclus
- L'ombre commun : du 15/05 au 19/09 inclus
- Le brochet : du 01/05 au 19/09 inclus
- L'écrevisse signal : du 13/03 au 19/09 inclus (espèce nuisible) en rivière, Naussac et Villefort à la fermeture des lacs.
- Les grenouilles vertes et rouges : du 17/07 au 19/09 inclus
- Autres poissons : du 13/03 au 19/09 inclus.

en 2^{ème} catégorie :

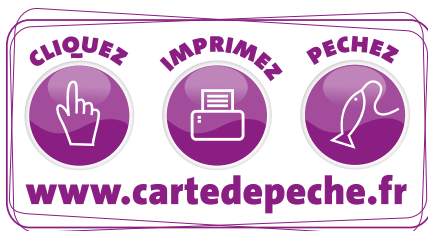
- Ouverture générale : du 01/01 au 31/12
- La truite fario ou AEC et cristivomer : du 13/03 au 19/09 inclus
- Les grenouilles vertes et rouges : du 17/07 au 19/09 inclus
- Le brochet : du 01/01 au 31/01 et du 24/04 au 31/12
- Le sandre : du 01/01 au 07/03 et du 12/06 au 31/12.

Réserves temporaires 2^{ème} catégorie sur le barrage de Grandval :

Dans la retenue de Grandval, la réglementation du département Cantal s'applique pour toutes les pêches.

Lacs des Salthiens, St-Andéol, de Born, de Souveyrols, du Moulinet et les Gravières du Malzieu : ouverture du brochet du 29/05 au 19/09 inclus.

Les brochets peuvent être conservés entre 60 et 75 cm.



Les dispositions s'appliquant aux pêcheurs dans le département de la Lozère

Les précisions du présent document sont extraites de la réglementation en vigueur. L'attention des pêcheurs est attirée sur le fait que ces précisions ne sauraient reproduire toute cette réglementation et que, par ailleurs, elles peuvent être contredites en cours d'année par les modifications que peuvent lui apporter les lois et décrets, les arrêtés ministériels ou préfectoraux. Ces précisions ne dispensent pas de la consultation des textes précités, elles n'ont que la valeur de simples renseignements et ne sauraient donc être invoquées pour justifier, éventuellement, de la bonne foi.

Ouvertures spécifiques :

- **Lac de Charpal** : du 29/05 au 31/12
- **Lac de Naussac** : du 13/02 au 31/12 (suivant les espèces)
- **Lac de Villefort** : du 20/02 au 31/10 (suivant les espèces)

FÉDÉRATION DE LA LOZÈRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

12, avenue Paulin Daudé - 48000 Mende
Tél. 33 (0) 4 66 65 36 11

www.lozerepeche.com - info@lozerepeche.com

Bureaux ouverts du lundi au vendredi entre 9h et 17h.

Fédération de Pêche
de la Lozère



Interdictions spécifiques :

- ✗ Suite à une pollution la pêche est interdite sur le Bramont en aval du pont de la Fage et jusqu'au pont Rouge (Commune de St Etienne du Valdonnez), sur le Bramont d'Isagnac de la source à la confluence avec le Tarn et son bassin versant, sur le ruisseau de Combe Sourde du pont sur RD 20 au Lot.
- ✗ La pêche de l'ombre commun est interdite sur l'Allier et le Chapeauroux.
- ✗ **La pêche du saumon, de l'écrevisse à pattes blanches, du barbeaux méridional et de l'anguille est interdite.**
- ✗ La pêche est interdite dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau.
- ✗ La carafe à vairon est interdite en 1^{ère} catégorie.
- ✗ L'utilisation du buldo est interdite sur les parcours No kill mouche.
- ✗ La pêche à la ligne, en utilisant l'asticot ou les œufs de poissons naturels (frais ou de conserves, ou mélangés à une composition d'appâts) ou artificiels est interdite.
- ✗ La pêche à l'aide d'un poisson vivant est interdite sur tous les cours d'eau de 1^{ère} catégorie et dans les plans d'eau, sauf sur les lacs de Naussac, Salhiens, Souveyrols, Born et St Andréol.
- ✗ L'usage du poisson mort naturel est interdit du 13 mars au 9 avril inclus dans les eaux de la 1^{ère} catégorie, sauf sur les lacs de Naussac, Salhiens, Souveyrols, Born et St Andréol.
- ✗ La pêche en marchant dans l'eau est interdite dans la Rimeize toute l'année entre le pont des moulins de Beauregard et le pont sur la RD 107, dans la Jonte depuis sa résurgence jusqu'au ravin de Castède du 13 mars au 10 avril inclus.
- ✗ En vue de protéger les frayères (Ombre commun), la pêche en marchant dans l'eau est interdite du 13 mars au 14 mai inclus, dans l'Allier, en aval du Pont de Rogleton (commune de Luc) et dans le Chapeauroux, en aval du Pont Rodier (commune de Châteauneuf de Randon).
- ✗ Sur les lacs, la pêche à la traîne est interdite.

Mesure des poissons :

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée.

Tailles minimales de capture de la truite (voir carte p14)

A 0,30 m dans les cours d'eau suivants :

- Lot : du pont neuf sur RN 88 (commune de Balsièges) jusqu'à la sortie du département.
- Tarn : du pont de Quézac (commune de Quézac) jusqu'à la sortie du département.

A 0,25 m dans les cours d'eau suivants :

- Allier : confluence ruisseau de Masméjean à Luc (commune de Luc) jusqu'à la sortie du département.
- Chapeauroux : du pont de Laval Atger à la confluence avec l'Allier
- Bramont : du pont RN 106 de Rouffiac à la confluence avec le Lot
- Colagne : en aval du pont Pessil (commune du Marvejols).
- Lot : en aval du Pont St Laurent (commune de Mende) jusqu'au pont Neuf (RN 88) (commune de Balsièges)
- Luech : du pont de la Planche (Vialas) à la limite du Département
- Mimente : de la confluence avec le ravin de Cantemerle (commune de Cassagnas) jusqu'à la confluence avec le Tarnon (commune de Florac).
- Tarn : en aval du confluent avec le Rieuualet (commune du Pont-de-Monvert) jusqu'au pont de Quézac (commune de Quézac).
- Tarnon : de sa confluence avec le ruisseau de Fraissinet (commune de Vébron) jusqu'à la confluence avec le Tarn (commune de Florac).
- Truyère : de la confluence avec la Rimeize jusqu'à la limite du département.

A 0,23 m dans les cours d'eau suivants :

- Allier : en aval de son confluent avec le Rieufrais (commune de La Bastide-Puy-laurent) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Mas Méjean (commune de Luc).
- Allier : en aval du Pont des Rochettes Basses (commune d'Altier) jusqu'à son confluent avec le Chassezac.
- Bernades : sur la totalité de son cours (commune de Chanac).
- Le Bès : pont de Marchastel sur RD 900 (commune de Marchastel) jusqu'à la retenue de Grandvals.
- Borne : sur la totalité de son cours.
- Bramont : en aval du pont de la RN 106, hameau de Molines (commune de St Etienne du Valdonnez), jusqu'au pont RN 106 de Rouffiac (commune de St Bauzile).
- Chapeauroux : du Pont Rodier (commune de Châteauneuf de Randon) jusqu'au pont de Laval Atger (commune de St-Bonnet-Laval).
- Chapouillet : en aval du passage busé de l'A75 (commune de St-Chély-d'Apcher) jusqu'à son confluent avec la Rimeize.
- Chassezac : en aval du Barrage de Puylaurent jusqu'à la sortie du département.
- Colagne : de la confluence avec le ruisseau du Bouchet (Rieutord de Randon) jusqu'au pont Pessil (commune du Marvejols).
- Coulagnet : en aval du Pont des Ecreuils (commune de Montrodât).
- Gardon d'Alès : en aval du Pont de St Michel de Deze (commune de St Michel de Deze) jusqu'à la sortie du département.
- Gardon de Mialet : en aval de son confluent avec les Gardons de Ste Croix et de St-Germain-de-Calberte jusqu'à la sortie du département.
- Gardon de Ste Croix : du pont du garage communal de Ste Croix jusqu'à la confluence avec le Gardon de St-Germain-de-Calberte.
- Gardon de St-Germain-de-Calberte : en aval du Pont de l'Ancizolles (commune de St Germain de Calberte) jusqu'à son confluent avec le Gardon de Ste Croix).
- Gardon de St Jean : sur la totalité de son cours.
- Gardon de St Martin : en aval du Pont de Thonas, jusqu'à son confluent avec le Gardon de St-Germain-de-Calberte.
- Jonte : du pont du village de l'Oultré (Gatuzières) jusqu'à son confluent avec le Tarn.
- Lot : en aval du Pont de la D 901 (commune de Bagnols-les-Bains) jusqu'au Pont de St Laurent à Mende (commune de Mende).
- Luech : en aval du Pont de la Planche (commune de Vialas) jusqu'à la sortie du département.
- Nize : en aval du Pont de la D25 (commune de Langlade) jusqu'à son confluent avec le Bramont.
- Palhère : en aval de la prise d'eau du barrage de Villefort (commune de Pourcharesses) jusqu'à son confluent avec l'Allier.
- Rimeize : en aval du Pont du Chambon (commune du Fau-de-Peyre) jusqu'à son confluent avec la Truyère.

- Tarnon : depuis sa confluence avec le ruisseau de Massevagnas (commune des Rousses) jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Fraissinet (commune de Vébron),
- Truyère : de la confluence avec le ruisseau de Rieutortet (commune de Serverette) jusqu'à la confluence avec la Rimeize,
- Plans d'eau de Naussac, Villefort, Rachas, Roujanel, Ganivet, Grandvals, Moulinet, Puylaurent et Pied de Borne.

A 0,20 m dans les cours d'eau suivants : dans tous les autres cours d'eau et parties de cours d'eau du département de la Lozère.

Tailles minimales de capture des autres poissons :

- Ombre Commun : 0,38 m ;
- Ecrevisses signal (espèce nuisible) : pas de taille légale de capture, 6 balances autorisées (diamètre 30 cm et mailles minimum 10 mm). Remise à l'eau interdite et ne pas transporter cette espèce vivante. Afin d'éviter la transmission de maladies, pensez à désinfecter vos balances après chaque partie de pêche ;
- Cristivomer : 0,40 m ;
- Brochet : 0,50 m (en 2^{ème} catégorie : Barrage de Grandvals), 0,60 (en 1^{ère} catégorie) et 0,75 m sur le plan d'eau de Naussac ;
- Sandre : 0,40 m (en 2^{ème} catégorie : Barrage de Grandvals) et 0,50 m sur Naussac.

Limitation des captures de salmonidés :

Sur les cours d'eau où la taille légale de capture de la truite est de **20 cm** ou **23 cm**, le nombre de captures de salmonidés, autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à **7**.

Sur les secteurs de cours d'eau où la taille légale de capture de la truite est de **25 cm**, le nombre de capture de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à **5**.

Sur les secteurs de cours d'eau où la taille légale de capture de la truite est de **30 cm**, le nombre de capture de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à **5**.

Sur les parcours "No-kill" des cours d'eau du département, le nombre de capture de salmonidés est égal à **0** (zéro) et seule la pêche à l'aide de mouches artificielles sans arillons est autorisée (voir tableau p IV).

Sur les lacs le nombre de captures de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à **7** (sept) dont **2** salmonidés de plus de 40 cm, sauf lac de Naussac.

Sur le lac de Born le nombre de captures de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est limité à 6 (six).

Règlementation "parcours halieutique patrimonial des sources du Tarn"

- limites sur le Tarn : du pont de Mas Camargue à la prise d'eau de Masméjean (barrage de Caguefer) ;
- limites sur la Vèrè : du hameau de Bellecoste à la confluence avec le Tarn ;
- conditions d'accès : pêche à la mouche fouettée uniquement avec arillon écrasé remise à l'eau obligatoire de tout poisson capturé.

Règlementation spécifique de la Gaule Mimentaise (commune de Saint-André-de-Lancize et de Cassagnas) :

- carte journalière gratuite obligatoire (le nombre de jours de pêche est limité à 300 pour la saison), à retirer au relais Stevenson.
- jours de pêche autorisée : samedis, dimanches, lundis et jours fériés.

Règlementation spécifique du lac de Naussac et plan d'eau du Mas d'Armand

Ouverture du 13 février au 31 décembre. Sauf pour :

- la truite fario du 13/03 au 19/09 inclus ;
- le brochet du 08/05 au 31/12 inclus ;
- le sandre du 13/02 au 25/04 et du 19/06 au 31/12.

Procédés de pêche autorisée :

- la pêche est autorisée du bord ou en barque à rame ou à moteur électrique à l'aide de deux lignes, dont une seule équipée pour la pêche au vif, sur le lac de Naussac, et, d'une seule ligne sur le plan d'eau du Mas d'Armand.
- la pêche à l'aide de poissons vivants est interdite sur le plan d'eau du Mas d'Armand.

Nombre de captures autorisées :

- 7 (sept) salmonidés par jour et par pêcheur dont un de plus de 40 cm ;
- brochet 1 (un) par jour et par pêcheur ;
- sandre 1 (un) par jour et par pêcheur.

Tailles légales de capture :

- salmonidés : 23 cm
- brochet : 75 cm
- sandre : 50 cm.

Quatre réserves de pêche sont signalées et balisées, pêche et navigation interdite :

- Lac de Naussac : zone de la tour de prise d'eau du lac ;
- Réserve de 52ha autour des îles situées entre le Rondin des Bois et les Pascals ;
- Plan d'eau du Mas d'Armand : 150 m sur la zone située entre les deux observatoires ornithologiques (côté ferme agricole) ;
- Plan d'eau du Mas d'Armand : 20 m en aval de la passerelle sur le ru des Violettes et sur 50 m en amont du ponton en bois.

Règlementation spécifique du lac de Villefort :

Ouverture du 20/02 au 31/10, sauf pour :

- Truite fario et Cristivomer : 13/03 au 19/09 inclus.

Procédés de pêche autorisés :

- la pêche est autorisée du bord ou en barque à rame ou à moteur à l'aide de deux lignes ;
- la pêche à l'aide de poissons vivants est interdite sur le lac ;
- la pêche au poisson nageur et au poisson mort est autorisée sur la période d'ouverture.

Nombre de captures autorisées :

- 7 (sept) salmonidés par jour et par pêcheur dont 2 (deux) de plus de 40 cm.

Tailles légales de capture :

- truites : 23 cm ;
- cristivomer : 40 cm.

Réserves de pêche :

- Périmètre de la pisciculture, délimité par les bouées ;
- 50 m de part et d'autre du déversoir de la Palhères ;
- 50 m de part et d'autre du mur du barrage.

Règlementations spécifiques du lac de Charpal

- **La pêche est autorisée du 29 mai au 31 décembre du bord ou en barque.**
- Tout poisson pêché doit être immédiatement remis à l'eau.
- Le nombre de capture est fixé à 0 (zéro) par jour et par pêcheur.
- Une seule ligne montée sur canne est autorisée (deux hameçons ou trois mouches artificielles au plus). Seule la pêche aux leurres artificiels, sans arillons ou arillons écrasés, est autorisée. La pêche à l'aide d'appâts naturels est strictement interdite.
- Respectez la zone de mise à l'eau des barques

Règlementation canton de la Grand Combe (30)

Les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche de l'AAPPMA de la Gaule Cévenole, outre qu'ils peuvent pêcher sur l'ensemble du département de la Lozère, le peuvent aussi sur l'ancien pays Grand Combien dans le département du Gard. Pour plus de renseignements, consulter la fédération.

Navigation :

Sauf pour les lacs de Charpal, Naussac et Villefort pour lesquels des arrêtés spécifiques existent, la pêche en barque est autorisée sur les eaux de Lozère uniquement avec des rames. Les moteurs thermiques ou électriques sont interdits.

RÉSERVES DE PÊCHE DE LOZÈRE (AGRÉÉES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL)

BASSINS VERSANTS	RIVIERES	LONG.	COMMUNES LIEU-DIT	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
ALLIER CHAPEAUROUX	CHAPEAUROUX	2200	ARZENC DE RANDON + ESTABLES	La Source	Confluent du Gué des Arros
	CHAPEAUROUX	500	ARZENC DE RANDON	100 m en aval du Pont de l'Iraldès	20 m en amont confluent avec les Mattes
	L'EVERS	1250	ARZENC DE RANDON	La Source	Confluent avec le Chapeauroux
	GUE DES ARROS	1100	ARZENC DE RANDON	Le domaine de l'Iraldès	Confluent avec le Chapeauroux
	MATTES	1600	ARZENC DE RANDON	La Source	Confluent avec le Chapeauroux
	CHAPEAUROUX	600	ST JEAN LA FOUILLOUSE - PIERREFICHE	Digue du Moulin de Serres	Pont de Serres
	CHAPEAUROUX	150	AUROUX	Dérivation du Chapeauroux vers Naussac	150 mètres en aval
	CHAPEAUROUX	1900	ST BONNET DE MONTAUROUX	Sur 1900 mètres en aval du pont de St Bonnet de Montauroux	
	CHAPEAUROUX	40	CHAPEAUROUX	Sur 40 m en amont de la passerelle proche de la station d'épuration sur le Chapeauroux	
	ALLIER	800	CHASSERADES	Pont de Chabaleyret	Pont du Bon Dieu
	ALLIER	680	LA BASTIDE	La digue de Sahut	Viaduc SNCF
	CLAMOUSE	400	CHAUDEYRAC	Pont de Clamouse	Pont des Combes
	RU DES MEDES	500	GRANDRIEU	Pont des Médès	Pont de la Mouteyre
	MAS IMBERT	600	ST SAUVEUR DE GINESTOUX	Sur 600 m en amont du Pont de la Baraque de la Motte (RD 985)	
	MAL RIOU	100	CHATEAUNEUF-DE-RANDON	D 988	Confluence Chapeauroux
	ALLIER	100	LANGOGNE - PRADELLES	50 m de part et d'autre du mur du Barrage de Naussac II + canal dérivation	
	DONOZAU	800	LANGOGNE - NAUSSAC	Barrage de Naussac	Confluence avec l'Allier
	GRANDRIEU	580	GRANDRIEU	Sur 580 m à l'aval de la confluence avec le ruisseau des Chazes	
	BERTHALDES	1500	ST PAUL LE FROID	Confluence avec le Ru des Bouviers	Confluence avec le Ru de la Bassibe
	LAC DE NAUSSAC	52 ha	NAUSSAC	Périmètre autour des îles situées de part et d'autre du Rondin des Bois et des Pascals	
LAC DE NAUSSAC	200	NAUSSAC	200 m en amont du mur du Barrage de Naussac		
PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND	150	LANGOGNE	Réserve ornithologique (côté ferme agricole)		
PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND	20	NAUSSAC	20 m sur la queue de retenue du plan d'eau		
PLAN D'EAU DU MAS D'ARMAND	50	NAUSSAC	50 m de part et d'autre de l'accès routier au plan d'eau		
ALLIER CHASSEZAC	LAC DE VILLEFORT	100	VILLEFORT	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	LAC DE VILLEFORT	100	POURCHARESSES	50 m de part et d'autre du déversoir de la Palhères	
	LAC DE VILLEFORT	0,5 ha	VILLEFORT	Zone délimitée par les bouées sur le pourtour de la pisciculture du lac	
	BORNE	200	PIED DE BORNE	sur 200 m en aval de la Centrale EDF	
	LAC DE ROUJANEL	100	PIED DE BORNE	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	LAC DU RACHAS	100	PREVENCHERES	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	VALAT DES COMBES	900	PREVENCHERES	à partir de la confluence avec le ruisseau du Roujanel	
	FUSTUGÈRES	7800	PIED DE BORNE	Sur la totalité de son cours	
	LE ROUJANEL	1500	PREVENCHERES	Confluence avec Valat-des-Combes,	Confluence Le Valat-de-Chayadou
	LAC DE PIED DE BORNE	100	PIED DE BORNE	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	ROUVIERE	750	ALTIER	Valat des Avaladous	Confluence Altier
	MALANECHÉ	650	ALTIER	Valat de Coumbe del Bouze	Confluence Altier
	ALTIER	400	PREVENCHERES - PIED DE BORNE	Sur 400 m en amont du pont de La Viale	
	ALTIER	600	ALTIER	Confluence ru de La Rouvière	Confluence ru de Malanèche
	PIGEIRE	1000	ALTIER	Pont de Pigeire	Pont du Mas de la Prade
PALHERE	1500	POURCHARESSES	Pont de la RD 66	Route du hameau de Costeillades	
GARDONS	GARDON DE MIALET	3000	ST ETIENNE V.F.	Confluent des Gardons de St Germain et Ste Croix	Valat de Cabrespic
	THERONNEL	1750	ST ETIENNE V.F.	Sur la totalité de son cours	
	RU DU CREMAT	2000	MOISSAC V.F. - ST ETIENNE V.F.	Sur la totalité de son cours	
	DRELEIREDE	3000	VIALAS	Sa Source	Confluence avec le Rieurtot
	BAYARD	2200	VIALAS	Sa Source	Confluence avec la Gourdouze
	LUECH	2000	ST MAURICE DE VENTALON	Sa Source	Pont du Massufret
	RU DU PONTIL	500	VIALAS	Pont de la D 37 (route du haut)	Confluence avec la Gourdouze

LOT COLAGNE	TARTARONNE	500	ESTABLES	350 m en amont Pont d'Estables D 3 + Béal	150 m en aval du Pont d'Estables D3
	BRAMONT	3300	ST ETIENNE DU VALDONNEZ	Pont de La Fage	Pont Rouge D 25
	LAC DE GANIVET	200	RIBENNES	50 m en amont du mur du Barrage	150 m en aval du mur du Barrage
	LAC DU MOULINET	100	LE BUISSON	50 m de part et d'autre du mur du Barrage	
	LAC DE CHARPAL	100	RIEUTORT DE RANDON	50 m de part et d'autre du Barrage	
	CRUEIZE	1000	LE BUISSON	Sur 1000 m en aval du Pont du Gibertès (D11)	
	FELGEYRE	400	ST GERMAIN DU TEIL - LE MONASTIER	Cascade des Londes	Propriété de M. Gély Denis
	SAINTE SATURNIN	400	BANASSAC - ST SATURNIN	Confluence avec le valat de Valens	Confluence avec valat en rive droite
LOT COLAGNE	URUGNE	550	LA CANOURGUE	De la Place Jeanne d'Arc	Pont de la Doublette
	RU DE BONNECOMBE	400	LES SALCES	L'amont de l'Etang de Bonnecombe	
	AMOUROUX	600	LES BONDONS	Propriété de Mr Pradeilles Jacques	Pont des Badioux
	RU DE LA VALETTE	1200	ALLENC - ST JULIEN TOURNEL	Limite propriété du Villaret	Pont de Bassy
	RU DE L'ALTARET	150	ALLENC	Sur 150 m en amont du Pont du Mazel	
	RU D'ALLENC	850	ALLENC	Sur 850 m en aval de la confluence avec le ruisseau du Bourdaric	
	LOT	400	BARJAC	Passage à gué	Ancienne passerelle au droit des Ets
	LOT	400	BARJAC - CULTURES	100 m en aval du Pont du Villaret	Limite propriété Fédération de Pêche
	LOT	150	CHANAC	Prise d'eau et restitution de la digue du Moulin Grand (passé à poissons)	
	LOT	700	LE BLEYMARD	Limite amont : Emplacements du camping du Bleygard	Limite aval : Pont de la D20
	URUGNE	3000	LA CANOURGUE	Résurgence	Rejet de la Pisciculture de Trémoulis
	CRUEIZE	900	ST SAUVEUR DE PEYRE - LE BUISSON	De part et d'autre du pont d'Andaniols	
	GAZELLE	800	PRINSUEJOLS	D 73	500 m avant confluence Cruzeize
	RU DE LA BESSE	900	ST-ETIENNE DU VALDONNEZ	Sur 900 mètres en aval de la digue de l'étang de Barrandon	
	BRAMONT	600	SAINTE BAUZILE	Pont de la Zone Artisanale	Confluent avec la Nize
RU DE LA FERME BARBUT	500	CHANAC	Sources	Confluent avec le Lot	
CARTEYROU	1200	TRELANS	Le lieu-dit « Le saut du lièvre »	Pont de la voie communale	
RIOULONG	400	CHIRAC	Sur 400 m en aval de la digue située sous le passage busé de l'A75		
TARN JONTE	VIBRON	500	FLORAC	Digue de la Pisciculture	Confluence avec le Tarnon
	RU DE PAROS	430	ISPAGNAC	Traversée de Molines jusqu'à la confluence Tarn	
	TARN	400	LES VIGNES	Sur 400 m en aval de la Digue de la microcentrale	
	BURLE	190	STE ENIMIE	La Résurgence	Son confluent avec le Tarn
	TARNON + AFFLUENTS	5400	BASSURELS	Les Sources	Sortie forêt domaniale d'Aire de Côte
	BETHUZON + AFFLUENTS	3000	MEYRUEIS	Les Sources	Pont des Rousses
	BREZE + AFFLUENTS	5000	MEYRUEIS	Les Sources	Confluent Ginstoux/Brèze
	TARN	300	BEDOUES	Barrage de la Vernède	300 mètres en aval du barrage
	RU DES OULES	2 200	LA SALLE PRUNET ST JULIEN D'ARPAON	Sur la totalité de son cours	
	RU DU ROUVE	1 200	FLORAC - ST LAURENT DE TREVES	Sur la totalité de son cours	
	RU DE COSTUBAGE	2 000	LA SALLE PRUNET	Sur 2000 m en amont de la confluence avec la Mimente	
	RU DE LA VALETTE	800	LA SALLE PRUNET	Sur 800 m en amont de la confluence avec le ru de Costebuage	
	RUISSEAU DU BRION	4000	BASSURELS	à partir de la source	
BES TRUYERE	RU DE SARROUL	420	ST CHELY D'APCHER	Pont de Sarroul	Pont SNCF
	MEZERE	1200	ST DENIS EN MARGERIDE	Confluent avec le ruisseau de Laldonès	Pont de Salacruz
	MEZERE	250	ST DENIS EN MARGERIDE	Béal de M. Garrel R.	
	CABRE	700	RECOULES D'AUBRAC	Propriété de Trousselier Julia	
	ROUANEL	280	CHAUCHAILLES - ST JUERY	100 m en amont Pont D 989 (entrée village)	Pont routier D 989 (dans village)
	BERNADEL	280	FOURNELS	Pont communal RD 70	Confluent avec la Bédaule
	RU DES SALHENS	1000	NASBINALS	Propriété de Mr Bergounhon Edmond	
	BES	450	ST JUERY - CHAUCHAILLES	Confluence avec le Rouanel	400 m en aval du Pont de la D 989
	CHANTAGUES	800	GRANDVALS	Sur 800 m en amont de la confluence avec le Bès	
	CHANTAGUES	300	GRANDVALS	Sur 300 m en amont du pont du chemin communal (propriété Malgouyres)	
	RU DU CROS	25	ST CHELY	Pont RN 9	Confluent avec le Chapouillet
	CHAPOUILLET	600	ST CHELY	Pont SNCF	Limite parcelle de Mme Gras (832)
	RIMEIZE	800	RIMEIZE	300 m en amont du Moulin du Chambon	500 m en aval du Moulin du Chambon
	RU DU PLOURAT	800	NASBINALS	Propriété de madame Dominique Sauvage	
	PLECHES	500	MARCASTEL - NASBINALS	Sur 500 m en aval du Pont des Nègres	
	TRUYÈRE	350	SERVERETTE	Passerelle du camping	Digue ancienne Poste
	GALASTRE	900	MALZIEU FORAIN	Confluence ru de Moulins	300 m à l'amont de Couffours-Méjols
GALASTRE	750	MALZIEU VILLE	Pont de Boutou	Confluence avec la Truyère	
RIMEIZE	950	MALBOUZON	Sur 950 m en amont du pont de la RD 987		
CHANDAISON	800	ST CHELY D'APCHER	Pont amont de Civergols (parcelle LEGTA)	Pont aval de Civergols (parcelle LEGTA)	
RU DES PLACES NALTES	1400	NASBINALS	Sources	Hameau de Montrozier	

Interdictions et réserves de pêche des associations agréées de pêche

ALLIER CHAPEAUROUX LOT COLAGNE	CLAMOUSE	400	ROCLES - CHASTANIER	Passerelle du sentier d'Aurouzet à Rocles	Limite propriété Brunel Gué de Romieu
	LOT	300	MENDE - BALSIEGES	10 m en amont du pont SNCF	10 mètres en aval du pont Neuf RN 88
	FONT BONNE	200	CHANAC	Propriété de M. Bonhomme	Propriété de M. MONCADE
	RAVIN DES VALS	120	CHANAC	Du confluent avec la Fontaine du Curé	Confluent avec le Bernades
	FONTAINE DU CURE	320	CHANAC	Propriété de M. Rouffiac	Confluent avec le Ravin des Vals

PARCOURS NO KILL - MOUCHE

BASSINS VERSANTS	RIVIERES	LONG.	COMMUNES LIEU-DIT	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
ALLIER CHAPEAUROUX	CHAPEAUROUX	1500	ST-BONNET-LAVAL - ST BONNET MONTAUROUX	Confluence avec le ru du Pré Neuf à Soulis	Ligne à hte tension - Ferme Chantelouue
ALTIER CHASSEZAC	ALTIER	700	ALTIER - POURCHARESSES	Digue de Combret	Ravin du Léchas
	CHASSEZAC	1120	PREVENCHERES	120 m au dessus du Pont de La Fare dans Prévenchères	60 m amont passerelle stat. épuration
GARDONS	GARDON DE STE CROIX	700	STE CROIX VALLEE FRANCAISE	Traversée du village	
	RIEUTORT	1200	VIALAS	Pont de la D 998	Confluence avec le Luech
	GOURDOUZE	600	VIALAS	Propriété du Parc National des Cévennes en amont du hameau de Gourdouze	
LOT - COLAGNE	BRAMONT	300	BALSIEGES	Pont D 986	Confluence avec le Lot
	LOT	350	BAGNOLS LES BAINS	100 m en amont du Pont du Casino	Pont de la RD 901
	LOT	1 000	BAGNOLS LES BAINS - CHADENET	Confluent avec le Ru de la Valette	Pont du Crouzet
	LOT	1 000	BALSIEGES	Pont RN 106 dans le village	Pont SNCF en aval de Bec de Jeu
	LOT	1 800	CHANAC	1100 m en amont de la passerelle de Ressouches	700 m aval de la passerelle de Ressouches
TARN - JONTE	BETHUZON	400	MEYRUEIS	Pont de Mars	Confluence avec la Jonte
	BETHUZON	900	MEYRUEIS	Seuil amont du château de Roquedols	Pont aval du château de Roquedols
	BREZE	1500	MEYRUEIS	En aval de la confluence avec le ruisseau de Rioumal	
	TARNON	1200	St LAURENT de TREVES	Lieu-dit Les Praderies	Lieu-dit les Fontanilles
	TARN	3700	PONT DE MONTVERT - ST MAURICE VENTALON	Pont de Mas Camargue	Prise d'eau de Masméjean
	TARN	250	PONT DE MONTVERT	Sur 250 mètres en amont de la confluence avec le Rieu malet	
	TARN	2 200	BEDOUES	Pont de la Vernède	Confluence avec le Ravin de la Combe
	TARN	1 500	LAVAL DU TARN - STE ENIMIE	Propriété du Château de la Caze	
	VERIE	1500	PONT DE MONTVERT - ST MAURICE VENTALON Hameau de Bellecoste		Confluence avec le Tarn
BES - TRUYERE	BEDAULE	400	FOURNELS	Passerelle du Tennis	Pont de la Vacherie
	BES	800	BRION - ST REMY DE CHAUDES AIGUES	Sur 800 m en amont du Pont de La Chaldette (RD 12)	
	BES	920	RECOULES D'AUBRAC	Pont du Gournier	Sur 920 m en aval du Pont du Gournier
	RIMEIZE	1 500	LES BESSONS	Au hameau de LILE des BESSONS	
	TRUYERE	500	ST LEGER DU MALZIEU	De la digue en amont du pont de la RD 75	Confluence avec le Chambaron

PARCOURS NO KILL MOUCHE ET TOC (hameçons sans ardilions)

BASSINS VERSANTS	RIVIERES	LONG.	COMMUNES LIEU-DIT	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL
TARN JONTE	ALIGNON	2000	PONT DE MONTVERT - ST MAURICE VENTALON	Pont des Vernets	Confluence avec le Tarn
ALTIER CHAPEAUROUX	CHAPEAUROUX	2300	CHATEAUNEUF DE RANDON	Pont de Groslac	Moulin du Bavès
BES TRUYERE	TRUYERE	2 200	MALZIEU FORAIN - MALZIEU VILLE	300 m en aval du pont du Soulier	Passerelle de la laiterie
	NASBINALS	600	Nasbinals	Traversée du village	

PARCOURS NO KILL TOUTES TECHNIQUES (hameçons simples sans ardilions)

ALTIER CHAPEAUROUX	LANGOUYROU	570	LANGOGNE	Terrain annexe de football	Pont du Parking du Pré de la Foire
	ALTIER	2200	LANGOGNE	Pont d'Allier (RN 88)	Pont SNCF de Pignol
LOT COLAGNE	COLAGNE	3600	MARVEJOLS - CHIRAC	Pont Pessil	Confluence avec le Rioulong
	LOT	400	CHANAC	400 m en amont du pont Neuf	Pont Neuf
	LOT	1 500	BALSIEGES	10 m en aval du Pont Neuf	Digue de la Farelle
	LOT	1 150	MENDE	Sur 1 150 mètres en aval du Pont Paulin Dauré	
	LOT	1400	LE BLEYMARD	Confluence avec le Combe Sourde	Seuil de la station d'épuration

PARCOURS RÉSERVÉS AUX PÊCHEURS DE MOINS DE 16 ANS ET DE PLUS DE 65 ANS

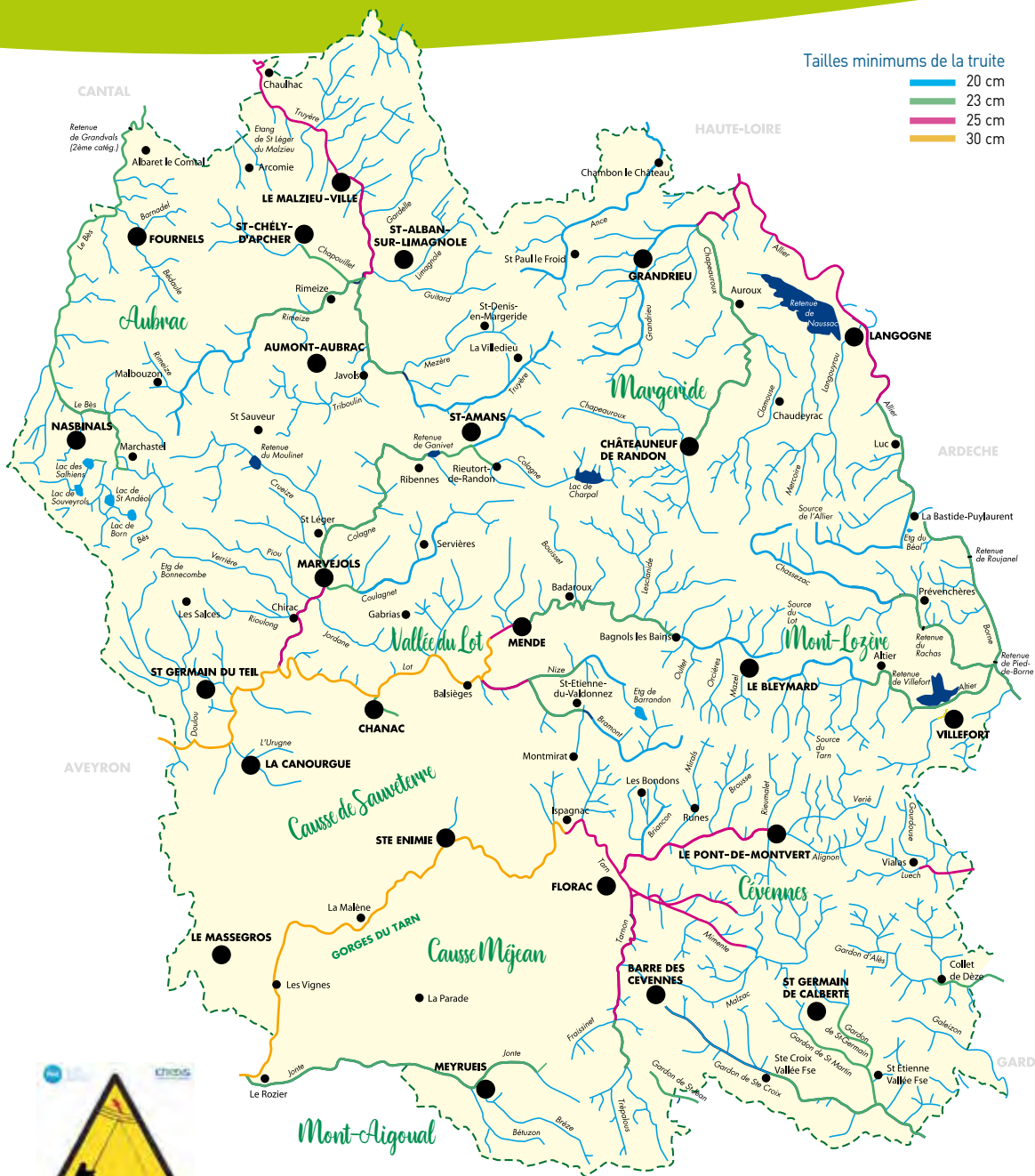
ALTIER CHAPEAUROUX	JOUVIN	500	CUBIÉRETTES	Pont du Salien	Pont de Cubièrettes
	PALHERE	1000	VILLEFORT	Dans la traversée du village de Villefort	
	POMARET	250	CUBIÉRES	50 m en amont du pont de Pomaret	200 m en aval du pont de Pomaret
	CHASSEZAC	200	PREVENCHERES	Sur 200 m en amont du seuil du camping du village de Prévenchères	
	GRANDRIEU	350	GRANDRIEU	De l'amont du plan d'eau	Au pont sur le Grandrieu
LOT COLAGNE	URUGNE	250	LA CANOURGUE	Sur 250 m au niveau du lycée aquacole de St Fréal	
	COLAGNE	500	MARVEJOLS	Pont de Peyre	Passerelle Mascoussel
	LOT	300	LE BLEYMARD	Confluence ru du Mounnat	Pont du Bleynard
	ORCIERETTE	200	MAS D'ORCIERES	Dans la traversée du hameau d'Orcières	
	GRAVIERE COL DES TRIBES		CUBIÉRES	Intégralité du plan d'eau	
	BERNADES	250	CHANAC	Pont de la gendarmerie	Confluence avec le Lot
TARN JONTE	JONTE	200	MEYRUEIS	Pont de la Pharmacie	Pont Vieux
	TARN	200	STE ENIMIE	Sur 200 m en amont du pont de la route de Meyrueis	
	TARN	400	LA MALENE	Digue	Pont de La Malène
BES TRUYERE	BEAL DE LA TRUYERE	300	MALZIEU VILLE	Prise d'eau du béat	Passerelle en aval de la salle des fêtes
	RU DE NASBINALS	100	NASBINALS	Traversée du village	

Rivières et ruisseaux de Lozère

Taille de capture des poissons

Tailles minimums de la truite

- 20 cm
- 23 cm
- 25 cm
- 30 cm



La fédération de pêche

Cette association a pour principale mission la protection du milieu aquatique à l'échelle départementale. Elle travaille avec les 18 AAPPMA* de Lozère [*voir page 20/21]. Pour satisfaire à la loi pêche de 1984 et la loi sur l'eau de 2006, entre 12 et 17 employés travaillent dans les services de surveillance, d'animation, de pisciculture, des services administratifs ainsi qu'au pôle environnemental.

Ses missions principales :

- Protéger et mettre en valeur le domaine piscicole
- Développer la pêche amateur
- Promouvoir la pratique loisir de la pêche
- Coordonner les actions des AAPPMA
- Définir les orientations de gestion des ressources piscicole
- Gérer les droits de pêche (via les AAPPMA)
- Effectuer les opérations de mise en valeur piscicole (alevinages, réserves...)

Pôle environnemental, apprendre et protéger le milieu aquatique, diagnostics, interventions travaux et aménagements.

utrlozere@wanadoo.fr



*Si vous êtes témoins
d'une pollution,
d'une mortalité
de poissons importante
ou d'un acte de
braconnage, prenez
contact sans plus*

*attendre avec la fédération
de pêche ou à défaut prévenez
la Gendarmerie la plus proche*

Fédération de Pêche de la Lozère



La Fédération de pêche collabore avec de nombreux partenaires pour le développement du loisir Pêche Durable et la protection du milieu aquatique :

Conseil Départemental de la Lozère, Région Occitanie, Entente Vallée du Lot, le Comité Départemental du Tourisme, les Offices de Tourisme de Lozère, l'Association Régionale pour la Pêche en Occitanie (ARPO), DDT48, le réseau Natura 2000, le Parc National des Cévennes, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, l'EPLFFPA de la Lozère, les Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, la fédération des chasseurs 48 et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la compagnie des guides de pêche.



Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

12, avenue Paulin Daudé - 48000 Mende - Tél. 04 66 65 36 11 - info@lozerepeche.com






www.lozerepeche.com

Les bureaux sont ouverts toute l'année du lundi au vendredi entre 9h et 17h.







La Lozère, pays des sources

Commodités




-  Accueil informations sur site
-  Toilettes
-  Parking
-  Aire de pique-nique
-  Site payant, paiement sur place
-  Location de matériel
-  Randonnée balisée
-  Baignade
-  Plage
-  Buvette
-  Restaurant

Les parcours no-kill

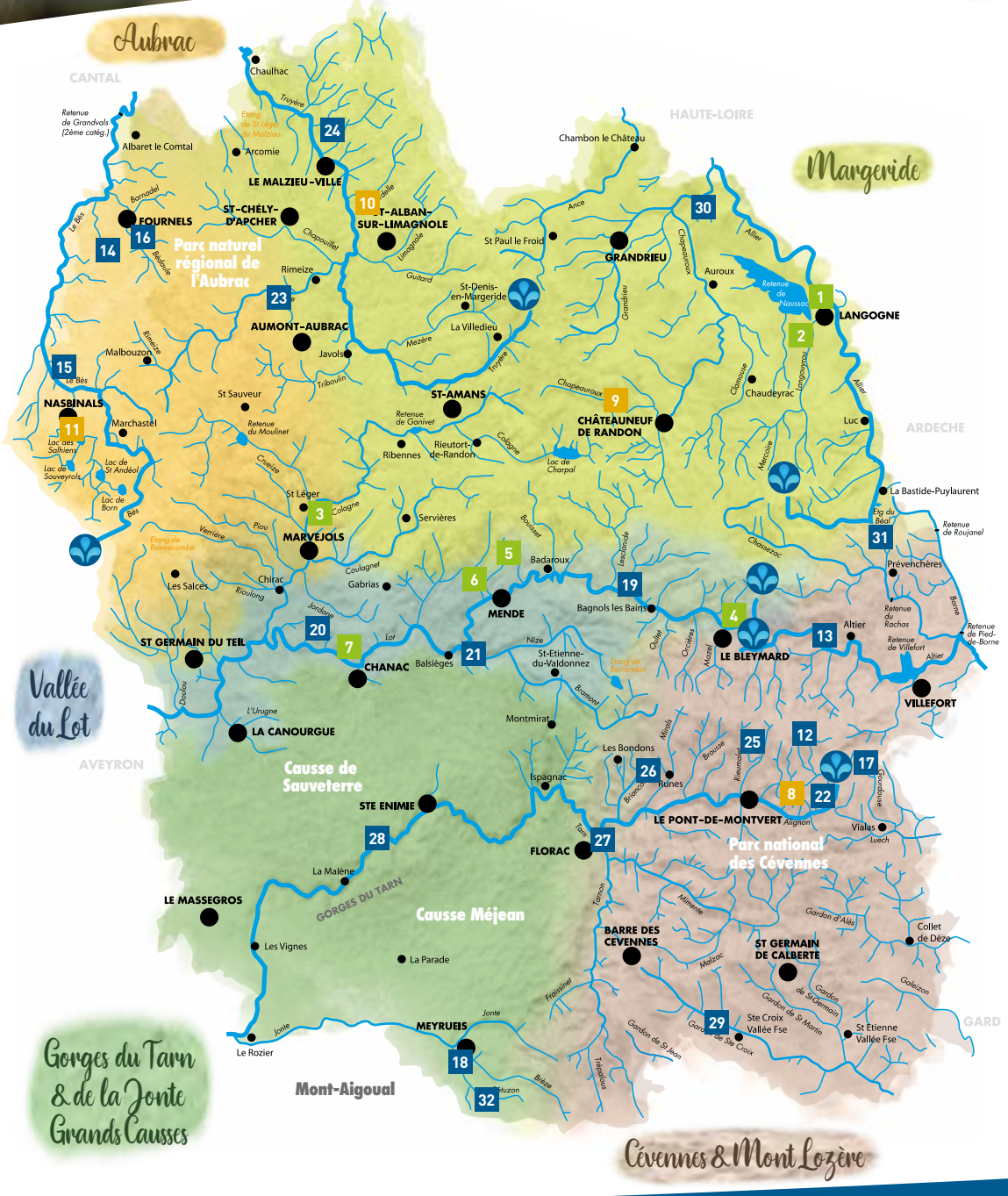


-  Toutes techniques (Toc, Mouche et Leurres)
-  Toc et Mouche
-  Mouche seulement
-  Source des rivières principales :
Le Lot, le Tarn, Altier, Allier, Truyère, Le Bès.

Pratique de pêche

-  No-kill
-  Navigation interdite
-  Pêche en embarcation





Gorges du Tarn & de la Jonte Grands Causses

Cévennes & Mont Lozère



© Bruno Calendini

Les parcours "no kill"

Développés depuis de nombreuses années à l'initiative des AAPPMA locales, les parcours « no-kill » ont de nombreux atouts permettant au cheptel de poisson de se reproduire et donc de repeupler les rivières dont la population diminue pour de multiples facteurs (réchauffement de l'eau, pollution, prélèvements importants...).

En Lozère, le "no-kill" représente 42,340 km de rivières, soit l'équivalent (à quelques mètres) d'un marathon en course en pied !

PARCOURS TOUTES TECHNIQUES

Toc, Mouche et Leurre
7 parcours (10 820 m)

La pêche à la mouche, au toc et aux leurres est autorisée

✓ Hameçons simples sans ardillon uniquement

X Hameçons triples interdits

1 L'ALLIER/LANGOGNE

Longueur du parcours : 2200 m

2 LE LANGOUYROU/LANGOGNE

Longueur du parcours : 570 m
Réservé au - de 16 ans et + de 65 ans

3 LA COLAGNE/MARVEJOLS

Longueur du parcours : 3600 m

4 LE LOT/LE BLEYMARD

Longueur du parcours : 1400 m

5 LE LOT/MENDE

Longueur du parcours : 1150 m

6 LE LOT/BALSIÈGES

Longueur du parcours : 1500 m

7 LE LOT/CHANAC

Longueur du parcours : 400 m

PARCOURS TOC ET MOUCHES

4 parcours (7400 m)

✓ Pêche aux appâts naturels autorisée

X Pêche aux poissons maniés interdites

8 L'ALIGNON/PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 2000 m

9 LE CHAPEAUROUX/CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON

Longueur du parcours : 2300 m

10 LA TRUYÈRE/LE MALZIEU

Longueur du parcours : 2500 m

11 LE RU DE NASBINALS NASBINALS - TRAVERSÉE DU VILLAGE

Longueur du parcours : 600 m
Réservé au - de 16 ans et + de 65 ans



En no-kill j'écrase l'ardillon de mon hameçon !



PARCOURS MOUCHE SEULEMENT

21 parcours [24 120 m]

- ✓ Pêche à la mouche fouettée
- ✗ Pêche buldo interdite

12 LE TARN ET LA VÉRIÉ

LE PONT-DE-MONTVERT/SAINT-MAURICE-DE-VENTALON

3700 m sur le Tarn, (du pont de Mas Camargue jusqu'au barrage de Caguefer). 1500 m sur la Vérié, (du hameau de Bellecoste jusqu'à la confluence avec le Tarn)*.

13 L'ALTIER/VILLEFORT

Longueur du parcours : 700 m

14 LE BÈS/LA CHALDETTE

Longueur du parcours : 800 m

15 LE BÈS/PONT DU GOURNIER

Longueur du parcours : 1360 m

16 LA BÉDAULE/FOURNELS

Longueur du parcours : 400 m

17 LA GOURDOUZE/VIALAS

Longueur du parcours : 600 m

18 LE BÉTHUZON/MEYRUEIS

Longueur du parcours : 400 m

19 LE LOT/BAGNOLS-LES-BAINS

Longueur du parcours : 1350 m

20 LE LOT/CHANAC/CHÂTEAU DE RESSOUCHES

Longueur du parcours : 1800 m

21 LE LOT ET LE BRAMONT/BALSIEGES

Longueur du parcours : 1300 m

22 LE RIEUTORD/VIALAS

Longueur du parcours : 1200 m

23 LA RIMEIZE/LILE DES BESSONS

Longueur du parcours : 1500 m

24 LA TRUYÈRE/SAINT-LÉGER-DU-MALZIEU

Longueur du parcours : 500 m

25 LE TARN/LE PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 250 m

26 LE TARN/BÉDOUÉS

Longueur du parcours : 2200 m

27 LE TARNON/SAINT-LAURENT-DE-TRÈVES

Longueur du parcours : 1200 m

28 LE TARN/LAVAL-DU-TARN SAINTE-ÉNIMIE/CHÂTEAU DE LA CAZE

Longueur du parcours : 1500 m

29 LE GARDON DE SAINTE CROIX SAINTE CROIX - VALLÉE FRANÇAISE

Longueur du parcours : 700 m

30 LE CHAPEAUROUX/SOULIS

Longueur du parcours : 1500 m

31 LE CHASSEZAC/PRÉVENCHÈRES

Longueur du parcours : 1000 m

32 LE BETHUZON/CHÂTEAU-DE-ROQUEDDLES

Longueur du parcours : 900 m

Les parcours avec remise à l'eau obligatoire des poissons est une « zone sanctuaire » soumise à une réglementation complémentaire. En Lozère, le pêcheur no-kill sera attentif à :

- ✓ Tous les salmonidés capturés seront remis à l'eau avec grande précaution
- ✓ L'ardillon des hameçons doit être écrasé
- ✓ L'usage de l'épuisette est recommandé



Les AAPPMA

Magasins et vendeurs de cartes de pêche

Besoin d'informations ? De matériel ? Ou tout simplement acheter une carte de pêche ? Ici, vous saurez où aller. En Lozère, il y a 18 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) réparties sur l'ensemble du territoire. Elles participent à la protection des milieux aquatiques (pollution, destruction zones sensibles...) et veille au patrimoine piscicole (lutte contre le braconnage).

Dépositaires
Fédération de pêche, 12 avenue Paulin Daudé, Mende
04 66 65 36 11, info@lozerepeche.com

AAPPMA Balsièges
Président Stéphane COURNAC
Charamaude 48100 Palhers
06 85 74 57 76 stephanecournac48@gmail.com

Dépositaires
Alcédo, articles de pêche, Mende, 04 66 32 60 52
Auberge du Bramont, St Etienne du Valdonnez
04 66 32 78 18

AAPPMA Chanac
Président Philippe SABAT
Quartier du Mouling Grand 48230 Chanac
04 66 48 28 50 mimidedemama@free.fr

Dépositaires
Tabac presse Triasolo Raynal, Chanac, 04 66 48 23 78

AAPPMA Florac Quatre Rivières
Président Jean-Pierre LAGANNE
aappmaquatretrivieres@gmail.com

Dépositaires
Office de tourisme, Pont de Montvert,
04 66 45 81 94
Presse de Florac, Florac,
04 66 45 00 36
Camping Le pont du Tarn, Florac,
04 66 45 18 26
Camping du Pré Morjal, Ispagnac,
04 66 45 43 57

Epicierie Vival
Rue haute, Vialas
04 66 41 05 56

AAPPMA La Canourgue
Président Henry PREVOT
Poloch 12560 Laurent d'Olt
aappma.lacanourgue@gmail.com
Dépositaires
Loisir sport détente, La Canourgue,
04 66 45 40 68

AAPPMA Goulet Mont Lozère
Président Paul BLANC
Route de Lozère 48190 Cubières
04 66 65 04 81 pblanc@wanadoo.fr

Dépositaires
Hôtel La Remise, Le Bleybard, 04 66 48 65 80
Restaurant Le Bargeton, Cubières, 04 66 48 62 54
Hôtel restaurant L'Arbre à pain, Altier, 04 66 46 81 05

**LA SOIE
DES SOURCES DE LOZÈRE**

Il y a une quinzaine d'année, Michel Sandon a créé une petite entreprise familiale de confection de soies naturelles. Son savoir-faire est rare, seuls 5 artisans fabriquent encore des soies en France. Un produit d'une grande qualité et aux nombreux atouts pour la pêche. Ce fil de soie ne nécessite pas d'entretien grâce à un procédé de fabrication protégé. Votre ligne sera sèche à la fin de la partie, de plus elle n'a pas de mémoire et pourra rester sur le moulinet d'une partie à l'autre. Cette soie naturelle a été testée et approuvée par les guides de pêche de Lozère.

www.soie-peche-mouche.com



AAPPMA Grandrieu

Président Bernard BAYLE
Route de Saugues 48600 Grandrieu
06 72 50 99 96 bb.bayle@laposte.net

Dépositaires

Hôtel restaurant Daudet, Grandrieu, 04 66 48 04 40
Syndicat d'initiative, Grandrieu, 04 66 46 34 51
Bar Le Cyrano, Chambon le Château,
04 66 69 62 10
Epicerie La Poste, Laroche, Chapeauroux,
04 66 46 43 11
Epicerie Orsoni, Châteauneuf de Randon,
04 66 47 95 12
Bar tabac l'Oustalet, Châteauneuf de Randon,
04 66 48 02 49

AAPPMA La Gaule Cévenole

Président Cyril OLEWSKI
Quartier Nojaret 48160 St Julien des ponts
06 85 41 53 89 lagaulecevenole@gmail.com

Dépositaires

Snack bar Le petite halte, Le Collet de Dèze,
04 66 45 57 48
Tabac presse, Le Collet de Dèze,
04 66 44 01 70
Tabac Cadeaux, La Grand Combe,
04 66 30 81 74
Bar PMU Le Progrès, La Grand Combe,
06 81 96 50 67
Tabac Annick Souchon, La Levade,
06 13 95 14 12

AAPPMA Langogne

Président Eric MOULIN
Lieu-dit Rauret Haut 43340 Rauret
04 71 05 44 05 ecmoulin@wanadoo.fr

Passion nature, Patrick MERLE
16 avenue du Maréchal Foch, Langogne
04 66 69 35 41

AAPPMA Marvejols

Président Jean-Philippe ODDOUX
Rés. La parro 48100 Grèzes
04 66 32 45 77 jean-philippe.oddoux@orange.fr

Dépositaires

Auberge du Moulinet, Le Buisson, 04 66 32 17 40
Service disponible hors 12h >15h

Chez Tintin, articles de pêche
55 rue de la République, Marvejols
04 66 32 36 33

AAPPMA Mende

Président Michel GARENNE
51 rue du lavoir 48000 Mende
06 82 80 98 63 m_garenne@orange.fr

Alcedo, articles de pêche
27 avenue Jean Moulin, Mende
04 66 32 60 52

Christiane Puech, articles de pêche
Place au beurre, Mende
04 66 49 00 62

AAPPMA Meyrueis

Président Bernard JULIER
162 rue des lauzes 30126 Tavel
04 66 50 24 80 bernard.julier@gmail.com

Dépositaires

Office de tourisme, Meyrueis, 04 66 45 01 14
Restaurant Les Douzes, Meyrueis, 05 65 62 67 82

AAPPMA Nasbinals

Président Christian ALLAIN
5 ter raccourci de la Boulaine 48000 Mende
04 66 42 96 08 all8@neuf.fr

Dépositaires

Epicerie Astro marché, Nasbinals,
04 66 32 50 52
Café l'Occitan, Nasbinals,
04 66 32 98 35

AAPPMA Saint Chély d'Apcher

Président Patrick PLANUL
Lot Osty route de Saugues 48140 Le Malzieu Ville
06 08 45 25 14 patrick@planul.fr



Dépositaires

Office de tourisme, Aumont Aubrac, 04 66 42 88 70
Aubrac Rando, Aumont Aubrac, 04 66 31 33 12
Office de tourisme St Chély d'Apcher, 04 66 31 03 67
P'ti Cro, St Chély d'Apcher, 04 66 47 63 83
Office de tourisme, Fournels, 04 66 45 31 42
Office de tourisme, St Alban sur Limagnole, 04 66 31 57 01
Epicerie, Serverette, 04 66 44 22 86

Chasse et pêche en Margeride, articles de pêche
Le foirail, Malzieu-ville
04 66 31 02 44

AAPPMA Sainte Croix Vallée Française

Président Michel ANDRE
La Borie 48110 Ste Croix Vallée Française
04 66 44 70 54 michel.andre48110@outlook.fr

Dépositaires

Café globe, Ste Croix Vallée Française, 04 66 44 08 37

AAPPMA Gorges du Tarn

Président Pierre LAFFORGUE
Rue basse 48500 Laval du Tarn
04 66 48 50 08 plmv3181@orange.fr

Dépositaires

Office Tourisme Sainte Enimie, 04 66 45 01 14

AAPPMA Saint Etienne Vallée Française

Président Rolland GRANDON
Le village 48370 St-Germain-de-Calberte
04 66 45 99 57

AAPPMA Saint Germain de Calberte

Président Jacky BENOIT
Le Cros 48370 St Germain de Calberte
04 66 45 90 71

AAPPMA Villefort

Président Jean-Louis BACQUE
16 rue des Jardins 48800 Villefort
04 66 46 80 16 cec48@orange.fr

Dépositaires

Hôtel restaurant l'Arbre à pain, Altier, 04 66 46 81 05
Auberge du vieux Tilleul, Prévencières, 04 66 46 85 86
Accueil pêche Villefort, 04 66 69 10 65

**ACCUEIL PÊCHE
ET NATURE**

Cet aménagement dédié à la pratique de la pêche vous permettra de profiter du lac de Villefort avec de nombreuses commodités. L'achat de matériel et la location d'embarcation est possible sur place. Vous voilà, tout équipé pour profiter de quelques heures en naviguant sur le lac entouré de montagnes. Dans votre contemplation, n'oubliez pas de surveiller votre canne, le poisson aura peut-être mordu...

www.villefortpeche.com



**VENTE DES CARTES
DE PECHE
PAR INTERNET**

Depuis cartedepeche.fr ou lozerepeche.com

Mais comme par le passé vous pouvez continuer à vous rendre chez votre dépositaire habituel ou au siège de la Fédération de pêche à Mende. Il vous délivrera dans les meilleures conditions votre carte de pêche.



Meyrueis traversé par La Jonte

© Simon Monti

Le coin des (bonnes) idées

Des navettes pour découvrir les sites emblématiques de Lozère



Pour un séjour « green », ce service vous permet d'arpenter la Lozère tout en limitant votre impact sur l'environnement en utilisant un transport en commun en milieu rural. Mende, Florac, Langogne, Nasbinals, Meyrueis, Villefort, La Garde-Guérin, Bagnols-les-Bains sont les villes principales desservies plusieurs fois par jour par les navettes touristiques Lio.

Du 03 juillet au 27 août 2021

Ticket à 2€ /trajets

lio.laregion.fr



Partager nous vos plus belles prises et vos spots de pêche préférés avec #Pechelozere #Lozeretourisme Sur Facebook et Instagram.

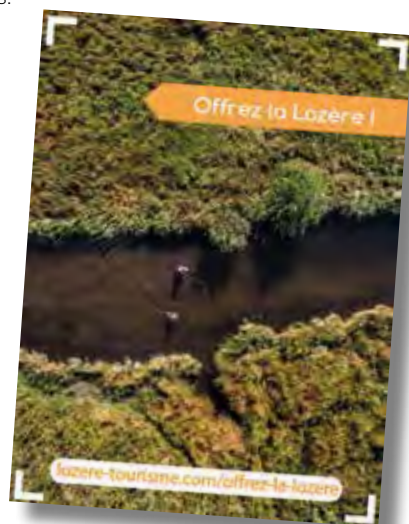


A chaque saison, un bon conseil !

Un sport de pleine nature qui s'adapte à la météo ! Edité chaque mois, le « bulletin Info pêche 48 » est rédigé par la compagnie des guides de pêche toujours prêt à partager leurs expériences du terrain en lacs et rivières. Les conditions météorologiques influencent le comportement des poissons... et donc du pêcheur ! A vous de suivre les conseils à la ligne ou de réaliser vos propres expérimentations, la pêche, un sport de nature et de liberté.

En quelques clics offrez la Lozère en cadeau

Offrez la Lozère, c'est le bon plan pour dénicher une idée originale de cadeau avec les meilleures activités à faire ici ! Patrimoine, bien-être, gourmandise, sport et nature, tout est réuni pour partager de belles découvertes et moments inoubliables.



Le jargon du pêcheur

Appât : sans lui difficile d'attirer votre proie ! Il peut être naturel ou une imitation.

Ardillon : contre-pointe des hameçons pour éviter que le poisson ne s'échappe lors de la prise, toutefois il est recommandé de l'écraser car il provoque de nombreuses blessures dans la bouche des poissons.

Bredouille : un jour sans touche, le poisson n'a pas mordu à l'hameçon !

Buldo : petite bulle en plastique lestée par l'eau permettant de présenter un appât au plus près des poissons sans les effrayer.

Carnassiers : en Lozère, les carnassiers vivent dans les lacs. Ces poissons (imposant) s'alimentent d'autres animaux aquatiques (petits poissons, grenouilles, insectes).

Cristovomer : ce drôle de mot est un poisson aussi appelé la truite grise, il est possible de le pêcher en lac.

Cyprinidés : ce mot dérivé du grec ancien « *kyprinos* » signifiant carpe est une grande famille de poissons d'eau douce. Parmi les espèces habitant nos eaux, il y a notamment : les goujons, les vairons, les rotengles, les gardons, les chevesnes...



diptères : insectes dont la larve est aquatique.

éphémères : insectes aériens aux larves aquatiques. Les nuées d'éphémères sont le signe d'une nature préservée.

épuisette : matériel indispensable pour la pêche aux carnassiers, l'épuisette est aussi utile pour manipuler les plus petits poissons ou écrevisses sans les blesser avant leur remise à l'eau.

beeder : utilisé pour la pêche au posé. Boîte dans laquelle est déposée une amorce au fond de l'eau pour attirer les poissons.

berrier : coup sec du poignet à réaliser à la touche pour que l'hameçon s'agrippe dans la bouche du poisson.



flotteur : aussi nommé « bouchon » ! Bravo, s'il coule c'est qu'un poisson a mordu à votre appât !

float-tube : bouée gonflable en forme de U dans laquelle le pêcheur palmé s'installe notamment en lacs.

frayères : zones importantes pour la reproduction des espèces aquatiques, où les femelles pondent leurs œufs prêts à être fécondés. Les frayères se situent sur les fonds sableux des rivières.

gammarre : ce sont de petites crevettes d'eau douce dont les truites et les ombres raffolent ! Ce petit crustacé ne dépasse pas les 2 cm, sa présence est un indicateur de bonne santé du cours d'eau.

gratte : nom que l'on donne aux larves éphémères en Cévennes.

héron cendré : en Lozère, point de flamant rose mais de beaux échassiers au long cou. Tout comme vous, cet oiseau élégant est friand des parties de pêche en rivière ! Avec son plumage gris et ses longues pattes, il vous sera possible de le reconnaître au bord de l'eau à l'affût de son repas.



moulinet : en Lozère, il y a le bien nommé Lac du Moulinet, mais ce mot désigne avant tout l'accessoire perfectionné fixé à votre canne vous permettant d'enrouler votre fil de pêche.



no-kill : « Sans-tuer » en français ! Zone où la pêche est autorisée mais où chaque prise doit être remise à l'eau.

nymphhe : stade transitoire de l'insecte entre la larve et l'adulte ; désigne aussi des types de mouche pour pêcher près de la surface de l'eau.

perruque : faites-vous l'image de votre ligne avec un sac de nœuds dans le moulinet ! Cela peut arriver à tout le monde, gardez votre calme pour la démêler et c'est reparti pour un tour.

Streamer : variante de la pêche à la mouche, l'artificielle au bout de la ligne imite un petit poisson ou un batracien.

Ver d'eau : cette larve trichoptère est la friandise favorite des poissons d'eau douce. Le ver d'eau vit sous les cailloux immergés et pourra être très efficace pour une partie de pêche au coup.

Waders : pantalons et bottes imperméables vous permettant d'entrer dans l'eau jusqu'à la poitrine pour aller taquiner le poisson au plus près en ressentant la force des courants d'eau.

Suivez le guide... de pêche!

© Ludovic Balduet - Margeride en Céroudan

Les guides de pêche sont des **personnes passionnées et... passionnantes, prêtes à partager leur parfaite connaissance du patrimoine halieutique lozérien**. Tous sont diplômés et ont une expérience d'un an minimum sur notre territoire. Avec eux, ce sera l'occasion de s'initier aux différentes techniques de pêche ou de perfectionner son geste tout en découvrant la faune et la flore de nos rivières et lacs. A travers les grands espaces sauvages, les pieds dans l'eau, en barque ou sur les bordures, partez avec eux pour vivre une expérience durant votre séjour.



Jérôme BOUARD  
Pêche aux carnassiers, Lacs Naussac et Charpal
www.halieu-ethique.com
33(0)6 83 55 07 40 jerome.bouard48@gmail.com
Sinzelles 48300 Fontanes
Déclaration D.D.C.S.P.P : 04899ED0037



Alexandre BURTIN  
Pêche à la mouche et carnassiers en Margeride
Facebook : @unrevedebalbu
33(0)7 85 04 50 65 unrevedebaldu@gmail.com
Ortizet 48200 Saint Pierre le Vieux
Déclaration D.D.C.S.P.P : 04811ED0001



Sébastien CABANE
Pêche à la mouche, lacs et réservoirs et au toc
www.montagne-peche-nature.com
33(0)4 66 44 06 98 / 33(0)6 87 28 83 61 sebastien.cabane@orange.fr
Le village 48000 Le Born
Déclaration D.D.C.S.P.P : 04804ET0002



Thibaut DUPUY
Pêche à la mouche et aux leurres
www.pecheaupaysdessources.com
33(0)6 88 89 88 67 pps48@outlook.fr
Rue du Sud 48230 Les Salelles
Déclaration D.D.C.S.P.P : 04819ED0001



Stéphane FAUDON 
Pêche à la mouche
Président de la Compagnie des guides de pêche
www.lozerepechemouche.com
33(0)6 72 94 64 80 stephanefaudon48@gmail.com
La maison du pêcheur, 10 rue du Moulin 48100 Le Monastier Pin Moriès
Déclaration D.D.C.S.P.P : 04804ET0024



Cédric GALEOTE 
**Handipêche, pêche aux carnassiers
 et appât naturel**

www.echapee-peche.com
 33(0)6 75 33 98 47 galeote.cedric@orange.fr
 Route de Rieutort 48100 Montrodat



Michel GIMENEZ
Pêche à la mouche


www.pechemouche-guide-lozere.com
 33(0)6 66 61 13 67 / 33(0)7 86 18 74 73 michel.gimenez48@gmail.com
 La Miellerie 48800 Saint André de Capcèze



Aurélien PEREZ 
Pêche tenkara

www.lozere-tenkara.com
 33(0)6 41 03 34 18 aurelienperez48@gmail.com
 Le village 48230 Cultures
 Déclaration D.D.C.S.P.P : 04814ED0021



Jean-Baptiste RADURIER 
**Pêche à la mouche, toc et leurres,
 Gorges du Tarn et de la Jonte**

www.pecheeneauclair.com
 33(0)6 47 48 99 47 – pecheeneauclair@gmail.com
 4 Lous Oustalous 48150 Le Rozier
 Déclaration D.D.C.S.P.P : 04814ED0013



Damien ROCHEFORT
Pêche à la mouche, Aubrac et Margeride

www.aubrac-randonnee.fr
 33(0)4 66 31 33 12 / 33(0)6 20 06 05 66 – damien@aubrac-randonnee.fr
 2 route d'Aubrac 48130 Aumont-Aubrac
 Déclaration D.D.C.S.P.P : 04313ED0027



Rémi VERNIER
Pêche à la mouche, Mont-Lozère

www.peche-mont-lozere.com
 33(0)4 66 48 24 60 / 33(0)6 68 16 11 51
 Le village 48220 Le Pont de Montvert
 Déclaration D.D.C.S.P.P : 04817ED0005

Langues parlées :  Anglais  Espagnol

www.guides-de-peche.fr

Les animations au fil de l'eau

Pour petits et grands, pour les mordus de pêche ou les débutants, en lac ou rivière, chacun trouvera son bonheur parmi toutes les animations proposées. Les guides s'occupent de tout, le matériel de qualité sera mis à votre disposition ainsi qu'un permis de pêche valable le temps de votre participation.

A vos cannes, prêt ? Pêchez !


Secteur du Malzieu-Ville

- ✓ Initiation pêche au coup pour les mineurs 7 ans et plus, pendant les vacances de pâques et d'été
- ✓ Pêche des écrevisses américaines tout public pendant les vacances d'été

 **OT Margeride en Gévaudan**
Route de St Chély 48140 MALZIEU-VILLE
04 66 31 82 73
tourisme@margeride-en-gevaudan.com
www.margeride-en-gevaudan.com
Moniteur : Alexandre Burtin

Secteur d'Aumont Aubrac

- ✓ Pêche des écrevisses américaines tout public pendant les vacances d'été

 **OT Aubrac Lozérien**
Maison du Prieuré 48130 PEYRE EN AUBRAC
04 66 42 88 70
info@ot-aumont-aubrac.fr
www.ot-aumont-aubrac.fr
Moniteur : Alexandre Burtin

Secteur de Marvejols

- ✓ Initiation pêche au coup pour les mineurs 7 ans et plus, pendant les vacances de Pâques et d'été sur le lac du Moulinet
- ✓ Pêche des écrevisses américaines tout public sur la Colagne pendant les vacances d'été

 **OT du Commerce et de la Culture Gévaudan Destination**
Place du Soubeyran 48100 MARVEJOLS
04 66 32 02 14
contact@gevaudan-authentique.com
www.gevaudan-authentique.com

Secteur Saint Amans / Lac de Ganivet

- ✓ Initiation pêche au coup pour les mineurs 7 ans et plus, pendant les vacances d'été sur le lac de Ganivet
- ✓ Initiation à la pêche en float tube des carnassiers sur le lac pour les mineurs de plus de 12 ans, pendant les vacances d'été

 **OT Cœur Margeride**
Av. Adrien Durand
48170 CHATEAUNEUF DE RANDON
04 66 32 71 84
www.oti-coeurmargeride.fr
Moniteur : Alexandre Burtin

Secteur de Langogne



Animations juillet et août

- ✓ Initiation pêche au coup pour les mineurs 7 ans et plus sur le plan d'eau de Mas d'Arman
- ✓ Pêche en float tube des carnassiers pour les mineurs 11 ans et plus sur le lac de Naussac
- ✓ Pêche au feeder des gros gardons sur le lac de Naussac


 **OT Langogne - Haut Allier**
15 bd des Capucins 48300 LANGOGNE
04 66 69 01 38
langogne@langogne.com
www.ot-langogne.com
Moniteur : Jérôme Bouard

Secteur de Florac / Ispagnac / Sur le Tarn



Animations mi juillet à mi août

- ✓ Florac : initiation pêche au coup à partir de 7 ans, tous les mardis matin du 13 juillet au 17 août de 9h à 12h. Camping du Pont du Tarn (à confirmer)
- ✓ Le Pont-de-Montvert : initiation pêche au coup à partir de 7 ans, tous les mardi après midi ou mercredi après midi (à définir) du 13 juillet au 18 août de 14h à 17h. Rendez vous dans le village.
- ✓ Ispagnac : initiation pêche au coup à partir de 7 ans, tous les mercredis matin du 14 Juillet au 18 août de 9h à 12h au camping du pré Morjal.


 06 68 16 11 51
Moniteur : Rémi Vernier

Secteur de Chanac / Vallée du Lot



Animations en juillet

- ✓ Découverte de la rivière « Lot », animation nature les mercredis de juillet, pour découvrir le monde de la rivière et ses habitants.
- ✓ « Je pêche mon premier poisson », initiation à la pêche au coup en rivière. Les jeudis de juillet.

 **OT de l'Aubrac aux gorges du Tarn**
48230 CHANAC
04 66 48 29 28
contact@aubrac-gorgesdutarn.com
www.aubrac-gorgesdutarn.com



N'hésitez pas solliciter les Offices de Tourisme, il y a forcément un point d'accueil proche de vous !
Conseils personnalisés, idées de visites, animations, bonnes adresses et contacts... toute l'actu du territoire se trouve à leur comptoir !



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 



Plus d'infos sur la Lozère

Consultez notre site internet ou contactez-nous :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Rue du Gévaudan - 48000 Mende
33 (0)4 66 65 60 00

cdt@lozere-tourisme.com - www.lozere-tourisme.com

Rendez-nous visite à Paris :

MAISON DE LA LOZÈRE À PARIS

Boutique et Restaurant

1 bis et 4, rue Hautefeuille - 75006 Paris
33 (3)1 43 54 26 64

contact@lozere-a-paris.com - www.lozere-a-paris.com

Sur l'A75 :

MAISON DU TOURISME - AIRE DE LA LOZÈRE

A75 - 48200 Albaret-Sainte-Marie
33 (0)4 66 31 94 06

Pour réserver votre séjour en Lozère, contactez :

AGENCE LOZÈRE RESA

Gîtes de France / Hôtels / Village de vacances / Campings...

Centrale de réservations départementale - rue du Gévaudan - 48000 Mende
33 (0)4 66 48 48 48

sla@lozere-resa.com - www.lozere-resa.com

A bientôt... en Lozère,
notrelement!

